

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
11 mai 2008
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à la réunion du Conseil de fondation. Il rappelle aux membres la présence ce matin de représentants des médias qui seront dans la salle pendant la réunion. Il s'agit donc d'une réunion publique, ce dont les membres sont pour la plupart conscients. Au début de la réunion des prises de vue auront lieu pour un film tourné par l'AMA. Il a été demandé à cette équipe de télévision d'exécuter leur tâche aussi rapidement que possible et de quitter la salle. Enfin, il estime tout à fait approprié de signaler qu'il s'agit d'une journée de célébration dans nombre de pays du monde aujourd'hui. Ceci lui a été signalé par l'un des membres du Conseil de fondation : Mme Rania Elwani, qui est à Montréal avec son fils. Il tient à souhaiter une bonne fête à toutes les mères ici présentes.

Il passe à l'ordre jour et va faire circuler la feuille de présence. Il demande à chacun de la signer et à tous les membres de se présenter et souhaite la bienvenue aux membres qui siègent pour la première fois.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, AC, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; M. Jiri Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO et président de la FIFA; M. Richard Pound, représentant le CIO; Mme Rania Elwani, membre du CIO, membre de la commission des athlètes du CIO; le Dr Patrick Schamasch, représentant M. Kaltschmitt, membre du CIO; M. Alexander Popov, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO. M. Satoshi Tanaka, représentant M. Kenshiro Matsunami, vice-ministre senior, Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Dmitry Tugarin, représentant M. Vyacheslav Fetisov, président, comité des Sportifs, AMA et du comité d'État de la Fédération de Russie pour l'Éducation physique et le Sport; M. Augustin Edjoa, ministre des Sports et de l'Éducation physique, Cameroun; M. Scott Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; Sir Craig Reedie, membre du CIO; M. Makhenkesi A. Stofile, ministre, Sports et Loisirs, Afrique du Sud; M. Clayton Cosgrove, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; Mme Helena Guergis, secrétaire d'État (Affaires étrangères et commerce international) (Sports), Canada; M. Toni Pascual, président du comité antidopage du CIP, représentant M. Phil Craven, président du Comité international paralympique (CIP); M. Christophe de Kepper, chef de cabinet du CIO, représentant M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; M. Rich Young, représentant l'ACNO; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président du CNO de Fidji; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA; le Dr Tamas Aján, membre du CIO; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; M. Vieira, représentant M. Laurentino Dias, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, Portugal; M. Bernard Laporte, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, France; M. Milan Zver, ministre de l'Éducation et des Sports, Slovénie; Mme Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe, représentant M. Terry Davis, secrétaire général, Conseil de

l'Europe; M. Sylvio Tang Wah Hing, ministre de la Jeunesse et des Sports, Maurice; le professeur Claudio Morresi, président du CONSUDE; M. Carlos Manuel Hermsillo Goytortúa, président de la commission nationale pour l'Éducation physique et les Sports, Mexique; M. Aziz, représentant Datuk Ismail Sabri Bin Yaakob, ministre de la Jeunesse et des Sports, Malaisie; M. Kamal Al-Hadidi, président, Organisation jordanienne antidopage; M. Kangcheng Shi, directeur général, département Sports, Science et Éducation, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, administration générale du Sport d'État, Chine; l'hon. Kate Ellis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. David Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; M. Jean-Pierre Moser, directeur, bureau régional européen, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur, bureau régional africain, AMA; M. Diego Torres Villegas, directeur bureau régional d'Amérique latine, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie, AMA; Mme Elizabeth Hunter, directrice, Communication, AMA; le Dr Alain Garnier, directeur médical, AMA, bureau régional européen; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; M. Olivier Niggli, directeur Finances et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : David Gerrard, Satoshi Ashidate, Mikiyo Hibino, Shin Asakawa, Bill Rowe, Michael McGuire, Stanislas Frossard, Markus Adelsbach, Idee Inyangudor, René Bouchard, Robert Ndjana, Andrew Ryan, Mary Warren, François Allaire, Torben Hoffeldt, Niels Henriksen, Luis Horta, Yuan Hong, Gustavo M. Del Campo, Daniel Jacobovich, Pia Ajango, Gaël Diaz de Tuesta, Simon Starček, Tomaž Kunstelj, Zoran Verovnik, Michael Gottlieb, Sibongile Rubushe, Hajira Mashego, Paul Marriott-Lloyd, Yong Seung Kim.

1. Procès-verbal des réunions précédentes – 16 et 17 (matin et après-midi) novembre 2007, Madrid (Espagne)

LE PRÉSIDENT précise qu'à la suite de l'examen du procès-verbal, personne n'a fait connaître de sujets de préoccupation. Il demande aux membres s'ils approuvent les procès-verbaux des réunions du 16 et du 17 novembre 2007 à Madrid (Espagne).

DÉCISION

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de fondation des 16 et 17 novembre 2007 sont approuvés et dûment signés.

2. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce qu'il rendra compte également de la réunion du Comité exécutif de la veille pour présenter tous les points couverts, car certains proviennent directement de son rapport.

Il rend compte des symposiums sur les enquêtes, dont le troisième a eu lieu à Sydney (Australie), très aimablement organisé par le gouvernement australien la semaine précédente. En résultat, grâce à la bénéfique coopération de tous les invités, parmi lesquels des personnalités de haut rang du Comité international olympique, des représentants des autorités publiques et des experts de la lutte contre le dopage dans le sport du monde entier, il a été admis que ce problème était significatif et qu'il amènera à la collecte et au partage d'éléments de preuves dans les cas de dopage entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Plusieurs obstacles demeurent cependant, qui doivent être réglés pour permettre la poursuite du projet. Un comité de travail, présidé par le Britannique Jonathan Taylor va élaborer des protocoles et l'équipe en rendra compte au Comité exécutif en septembre. Trois ou quatre modèles de partage des informations sont envisageables. Il faut tenir compte de plusieurs éléments: les éléments collectés par les agences publiques et que la réglementation autorise à partager avec les autres agences publiques; la diffusion de pièces réunies par les agences publiques qui sont partagées par des entités privées; celles collectées par les entités privées; et la question de savoir si elles peuvent être partagées avec les autorités publiques. Tout cela

doit intervenir conformément à la réglementation à laquelle sont soumises les agences responsables de l'application de la loi et l'AMA doit s'assurer qu'une réglementation existe dans autant de pays du monde possible. L'Agence s'est engagée dans un projet de recherche avec l'UNESCO pour réunir des informations sur les lois en vigueur dans chaque pays, en relation avec la possession, le trafic et la distribution de substances interdites. Le projet ne fait que débuter et il espère qu'il pourra être conclu à la fin de l'année, car il ne fait pas de doute que ce qui aura été trouvé ne manquera pas d'intérêt.

Les statistiques sont l'une des questions qui ont provoqué des débats lors des dernières années. Selon l'article 14.4 du Code, toutes les OAD doivent rendre compte à l'AMA de leurs activités antidopage, y compris de leur gestion des résultats. Seule une partie d'entre elles l'ont fait. L'AMA a la responsabilité, en vertu de l'article 14.5, de publier annuellement les informations reçues. Au cours des années écoulées, l'Agence a dû se contenter des informations rassemblées par les laboratoires, qui ont toujours été publiées en précisant bien qu'il ne s'agissait que des résultats d'analyse, alors qu'elles sont souvent présentées au public comme les chiffres réels des cas de dopage, sans tenir compte de la procédure de gestion des résultats. L'AMA s'est lancée dans un projet avec une aide considérable de la FIFA. Elle s'efforce de parvenir à une situation où chacun est encouragé à lui transmettre les informations selon l'article 14.4, afin d'obtenir un tableau plus exact. Il remercie la FIFA de son aide. Son intention est de publier un protocole qui montrera aux FI et aux ONAD que cela est facile à réaliser. Mais la compilation des informations reçues est très importante pour tous.

Le sujet concernant M. Landis sera abordé plus tard au point Finances et Juridique de l'ordre du jour, et il souhaite s'assurer que les membres en sont informés, afin qu'ils gardent leurs commentaires et questions jusqu'à la venue de ce point.

En 2009, l'Agence prévoit deux nouveaux symposiums, le premier pour les organisations antidopage, en vue d'établir des programmes antidopage de haute qualité, d'un bon rapport qualité-prix, pour s'assurer que les OAD ne les réalisent pas uniquement pour les chiffres. L'accent doit être mis sur la qualité, et il va préparer un projet qu'il soumettra au Comité exécutif en septembre, qui garantira la participation de toutes les OAD, c'est-à-dire avec des présentations de leur part et non pas seulement de l'AMA. Il doit s'agir d'une grande conférence avec la présence active de tous ceux qui recherchent de bonnes pratiques et une qualité élevée.

L'AMA va également réunir, probablement en 2009, mais peut-être en 2010, un symposium ambitieux dont l'objectif sera de se mettre elle-même à l'épreuve afin de s'assurer que son action est correcte et va dans la bonne direction. Lors de ce symposium intitulé « Pour une direction réfléchie », l'AMA demandera à des personnes extérieures de lui signaler si elle ne se complaît pas dans de trop confortables ornières ou si elle n'est pas, peut-être, trop obsédée par sa propre importance, l'amenant à s'abstenir de relever des défis. L'AMA tiendra ce type de symposium régulièrement, pour s'assurer qu'elle écoute ceux qu'elle ne satisfait pas ou qui la questionnent avec des interrogations essentielles.

L'AMA a assisté la semaine dernière à une très importante réunion de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Le Dr Garnier la représentait à cette rencontre où se sont retrouvés des groupes touchés par le trafic et la distribution de produits pharmaceutiques et médicaux contrefaits. Elle participera à ces travaux qui s'imbriquent dans d'autres projets, comme celui d'Interpol.

L'Agence s'est réjouie d'être invitée par le CIO à rejoindre les groupes de travail préparant les Jeux olympiques de la jeunesse. M. Koehler et Mme Hunter ont passé un temps considérable sur ce projet et ils en rendront compte plus loin dans l'ordre du jour. Il exprime la gratitude de l'administration pour la façon avec laquelle il a été demandé à l'AMA de poursuivre sa participation.

La question de la corruption dans le sport continue de préoccuper chacun. Il l'a soulevée à plusieurs occasions. L'AMA continuera de s'intéresser aux problèmes de subornation dans la procédure de contrôle du dopage, et il espère renforcer ce sujet en

approfondissant les discussions avec le mouvement sportif en particulier pour envisager une éventuelle collaboration plutôt que de travailler séparément.

Pour ce qui est des sujets soulevés dans son rapport, il soulève celui qui date de 2005 relatif à un organe collectif pour aider les FI ne disposant que de très peu de ressources humaines ou financières. À l'époque, l'Agence avait élaboré un modèle semblable aux ORAD pour les FI, et il se félicite que l'AGFIS ait repris l'idée et souhaite la développer avec l'appui de l'AMA au cours des prochains mois. L'AMA accordera volontiers autant d'aide que possible et envisagera de quelle façon cela pourrait être couvert par certaines de ses propres activités projetées et budgétées pour 2009. Tels sont les sujets figurant dans son rapport de directeur général qu'il souhaitait mentionner. Il en contient d'autres, et, sachant que chacun les a lus, il ne perdra pas de temps à y revenir point par point.

3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL passe aux questions discutées et décidées par le Comité exécutif la veille. Certaines figurent dans son rapport et d'autres sont à l'ordre du jour.

Le premier point concerne l'article 7 des Statuts. Il lui a été demandé de soulever la question devant le Comité exécutif et, après discussion, l'administration a reçu pour instruction de procéder à un examen précis de cet article pour pointer les ambiguïtés éventuelles auxquelles il serait nécessaire de remédier, et si tel est le cas de proposer un nouvel énoncé qui serait soumis à la discussion du Comité exécutif en septembre.

À propos du Passeport de l'Athlète, un rapport a été présenté sur ce projet, qui se poursuit. L'Agence est parvenue à un point où des protocoles clairs ont été élaborés et établis, et ce projet est désormais à la disposition de toute OAD désireuse de l'utiliser dans son programme antidopage, en tenant compte des protocoles approuvés. L'AMA transmettra des conseils et une aide à toute OAD souhaitant réaliser ce projet. Elle a dépensé des quantités considérables d'heures de travail et d'argent pour orienter ce projet dans la bonne direction, selon une procédure correcte et conforme au Code.

En ce qui concerne Interpol, le président de l'AMA s'est rendu à Lyon (France) au début de l'année avec des membres de l'administration pour des discussions utiles et fructueuses. En conséquence, les équipes juridiques de l'Agence et d'Interpol ont rédigé un protocole d'accord dont une copie figure dans les dossiers des membres. Le Comité exécutif l'a approuvé la veille et a autorisé le Président et le directeur général à le signer au nom de l'AMA. Il doit être approuvé par le Comité exécutif d'Interpol, qui se réunira en juin, et par son assemblée générale prévue en octobre. Ce projet ne prendra pas forme avant novembre. Au cours des discussions à Lyon, il a été précisé qu'Interpol opérait sur un budget très restreint (son budget annuel est seulement de 65 millions de dollars américains). Lorsque Interpol demande à prendre part à de nouveaux projets, elle recherche une assistance financière. Il a donc été demandé à l'AMA une contribution de 90 000 euros pour ce projet. Ceci a été abordé par le Comité exécutif et approuvé en principe, sous réserve que l'AMA, auparavant, engage des discussions avec Interpol et qu'elle s'enquière de savoir si l'une des autorités publiques ne pourrait pas déléguer une personne à Interpol sans frais pour elle, et qu'elle engage des discussions approfondies avec le Mouvement olympique, qui a exprimé de sérieuses réserves quant au financement par l'AMA d'une personne employée par les autorités publiques. Il n'en demeure pas moins intéressé par les questions de corruption, notamment les paris en sport, et il est possible que le rôle d'Interpol puisse être accru pour couvrir aussi ce domaine. C'est donc ce que fera l'administration avant d'en rendre compte au Comité en septembre.

Le Comité exécutif a traité les questions financières, mais il laisse le soin à Sir Craig Reddie de les aborder dans son rapport.

L'administration, après la discussion générale sur la gestion des résultats, a reçu pour instruction de revoir les procédures de gestion des résultats des OAD pour envisager la possibilité de parvenir à une cohérence et, plus important encore, à la responsabilisation des organisations antidopage réalisant des programmes de contrôles, plutôt que de

laisser cette responsabilité (y compris son coût) à l'AMA. Ceci évitera le possible refus d'endosser la responsabilité de pourvois en appel de certaines FI en particulier, dont M. Niggli rendra compte ultérieurement dans son rapport juridique.

Les trois Standards ont été soumis la veille à la considération du Comité exécutif. D'abord les Standards internationaux de contrôle. Le Conseil de fondation avait demandé à l'AMA d'engager une série de consultations et de discussions supplémentaires sur ce document. Ceci a été fait, et les SIC ont donc été approuvés par le Comité exécutif, dont c'est la responsabilité. Le Standard international pour l'AUT a été approuvé en principe par le Comité exécutif. Un point de l'énoncé, cependant, provoque un débat d'ordre médical dont il espère la conclusion très prochaine. Il a été laissé jusqu'au 15 juin à l'administration pour clarifier la question. À cette date, le Standard devrait pouvoir être approuvé et publié. Si cela peut intervenir plus tôt, l'AMA le fera. Le troisième Standard soumis au Comité exécutif la veille est celui de la protection des renseignements personnels, suite aux commentaires de nombre de personnes intéressées, il a été décidé qu'il nécessitait davantage de consultation et de discussion. Elles auront lieu, et le Standard sera modifié en fonction de la consultation et présenté au Comité en septembre.

L'administration a reçu pour instruction de préparer un document sur le contrôle de qualité et d'engager une recherche pour envisager ce qui pourrait être réalisé avec les informations réunies au cours des dernières années pour proposer des modèles de bonnes pratiques. Il a été demandé à l'administration d'en rendre compte en novembre et, naturellement, les informations reçues à ce sujet seront présentées au symposium auquel il a fait référence plus tôt en relation avec les OAD.

Ceci conclut les deux points qu'il a été mandaté de rendre compte au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires.

M. DVORAK remercie le directeur général d'avoir mentionné la question des statistiques. La FIFA a soulevé ce sujet à plusieurs reprises et, lorsqu'il s'agit de recherche, conclusions et implication doivent être fondées sur des faits, des chiffres ou des preuves scientifiques. L'implication dans ce cas signifie également la conception d'une stratégie plus efficace dans la lutte contre le dopage dans le sport; efficace signifie éradiquer ou empêcher les cas de dopage positifs. Le Code de l'AMA, qui représente un outil formidable et ce grâce à l'action rigoureuse de M. Pound, a imposé aux laboratoires le système de compte rendu, avec rapports aux FI et copies à l'AMA et au CIO. Bien entendu, ce système pourrait être amélioré, mais il a rendu possible, pour la première fois, le calcul des occurrences de résultats d'analyse anormaux et de cas positifs. Les RAA ne sont pas comparables à des cas positifs. Un cas positif signifie des échantillons A et B positifs et une sanction. Afin de comparer les recoupements entre les différentes FI, il est indispensable de recevoir ces informations de toutes les FI, ce qui n'est pas le cas à présent. Seules quelques FI le font. Cela n'est pas facile et exige discipline et cohérence dans le système de gestion des données, ce qui demande du temps et le soutien des dirigeants des FI. L'AMA a invité la FIFA à comparer les statistiques de l'AMA et celles de la FIFA et cela a été très révélateur. Tout le monde est désormais au courant des problèmes. Il est important que chacun, et notamment les gouvernements lorsqu'ils conçoivent comment investir les fonds dans la lutte contre le dopage dans le sport, comprenne l'amplitude des vrais cas positifs, et toutes les FI doivent en rendre compte et les publier régulièrement. En football, l'incidence au cours des trois dernières années a été approximativement de 0,3% de cas positifs sanctionnés et 0,01% pour les stéroïdes anabolisants. Le président Blatter, au nom de la FIFA, a exprimé son soutien au nouveau Code à Madrid. Des points ont été précisés et la majorité d'entre eux ont trouvé réponse. Par ailleurs, il a été admis que les SIC étaient un document évolutif susceptible d'amélioration d'année en année. La FIFA soutient aussi la Convention de l'UNESCO. MM. Fahey et Blatter se sont rencontrés à Zurich en février 2008 et tout est prêt pour que la FIFA présente officiellement la recommandation d'adopter le Code à son Congrès le 30

mai 2008 à Sydney (Australie). En cas d'approbation du Congrès, la FIFA signera formellement le Code.

MME DE BOER BUQUICCHIO remercie le directeur général de son rapport complet sur un certain nombre de points. Elle souhaite revenir sur la question des Statuts de l'AMA et de l'éventuelle révision de l'article 7. Elle se félicite de la suggestion faite par le Président et de la décision du Comité exécutif de demander à l'administration de rédiger un projet à soumettre au Comité exécutif en septembre. Ce sujet a été discuté de façon approfondie en Europe après la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. Elle a pour sa part profité de l'occasion de la réunion des ministres des Sports à Ljubljana et du passage du directeur général à Strasbourg pour en discuter. L'Europe est donc déjà très avancée dans la réflexion sur ce qui devrait être réalisé. Le Conseil de l'Europe n'est pas tout à fait convaincu de la nécessité de réviser l'article 7, et il lui semble qu'il pourrait y avoir un espace pour rédiger un règlement de procédure pour accompagner et régir l'application des Statuts. Il ne lui paraît pas approprié de revenir sur les idées formulées, mais elle signale que le Conseil de l'Europe est prêt à jouer un rôle constructif à ce sujet, lorsque le Président le jugera opportun.

M. POUND souhaite préciser deux points à propos des enquêtes. Il s'agit d'une excellente initiative et elle doit être poursuivie, mais il estime important que se tienne un séminaire ou un groupe de travail avec l'Europe pour diverses raisons. Bien qu'il soit possible que des juridictions civiles soient représentées à certains séminaires et groupes de travail, il est absolument indispensable d'obtenir l'appui de ces gouvernements car il existe des règles assez différentes.

Il est heureux d'annoncer que la police nationale du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, participera volontiers à ce séminaire et, bien sûr, il ne faut pas oublier l'édition des Jeux d'hiver au Canada en 2010, raison supplémentaire pour la GRC de se concentrer sur ce point. Ce sont deux occasions à suivre.

À propos d'Interpol, qui est basé à Lyon, M. LAPORTE déclare que le gouvernement français pourrait détacher un fonctionnaire, ce qui réduirait les dépenses de l'AMA. Ceci nécessiterait d'être discuté, mais il lui semble que son gouvernement serait prêt à mettre un agent à disposition pour le travail dont il a été question.

LE PRÉSIDENT est sensible à cette offre, qui sera discutée avec M. Laporte ultérieurement.

M. STOFI demande des précisions sur la question de la révision de l'article 7 des Statuts. La veille, les membres ont entendu une présentation demandant qu'ils envisagent de la revoir. À présent, une nouvelle proposition indique que l'AMA n'a pas besoin d'élaborer de réglementation, ce qu'il approuve. Cela retire-t-il la décision antérieure de révision de l'article 7, car une révision, n'est-ce pas pareil que l'élaboration d'un règlement ?

LE PRÉSIDENT remercie M. Stofile de soulever ce point. Il l'a inscrit à l'ordre du jour et estimait qu'il était important qu'un examen intervienne après la situation rencontrée à Madrid et avant Madrid. Le directeur général a indiqué que l'administration l'examinerait, et si des ajustements complémentaires étaient nécessaires, elle les soumettrait. Néanmoins, il estime qu'il faut tout d'abord rappeler que la première étape est l'examen, lequel devrait intervenir en interne. C'est donc la première étape. D'autres pourront suivre, mais le Conseil de fondation devra attendre et examiner la conclusion de la première étape, avant de suggérer celles qui pourraient devoir suivre.

M. RICCI BITTI remercie et salue la proposition du ministre français. Au nom de la partie des sports, il considère cette offre comme bienvenue, car il lui semble que la liaison avec les organisations de police internationales telles qu'Interpol relève davantage des gouvernements. Il soutient la proposition et demande à l'AMA d'agir en tant que médiateur et d'assurer le suivi. Il y a d'autres problèmes dans le sport et le dopage pourrait n'être que le premier, mais le rôle pourrait être étendu et c'est dans cet esprit

que la partie des gouvernements est invitée à prendre plus directement la responsabilité de ce problème.

M. ZVER précise que, comme mentionné, le président de l'AMA et les représentants européens au Conseil de fondation se sont rencontrés à Ljubljana en janvier de cette année. L'initiative a été chaudement accueillie en Europe et les membres européens du Conseil de fondation ont souligné leur engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport et souhaité, pour éviter tout malentendu, que soit envisagée la révision de l'article 7 des Statuts de l'AMA. Il soutient l'idée d'une discussion sur le sujet à la prochaine réunion en septembre. Les participants ont adopté l'ensemble des conclusions et des recommandations de la réunion en Slovénie, et le document a été inclus dans le dossier de la présente réunion du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT, de nouveau, remercie M. Zver de l'hospitalité qu'il a reçue à cette occasion en février.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare à l'intention de la FIFA et du professeur Dvorak que l'AMA est reconnaissante de travailler avec cette FI dans de nombreux domaines, et notamment plusieurs partenariats relatifs à la médecine et à la science et l'Agence apprécie particulièrement qu'une telle possibilité lui soit offerte.

Au Conseil de l'Europe, il déclare que beaucoup de réunions ont eu lieu et que nombre d'autres suivront pour assurer que l'AMA utilise son expérience et son expertise et qu'elle-même continuera de l'aider.

Il précise à l'adresse de M. Pound que les symposiums sur les enquêtes ont jusqu'à présent engagé un groupe d'experts plutôt que de s'ouvrir à tous. Le but est de se réunir une nouvelle fois pour envisager la publication de protocoles, mais il n'est pas difficile à l'AMA d'étendre la liste des invités. Certains étaient venus d'Europe et les juridictions civiles étaient présentes à Sydney. Il s'agissait en fait d'une extension des personnes présentes au précédent symposium à Londres. L'AMA profitera certainement de l'offre en relation avec les agences canadiennes responsables de l'application de la loi et notamment en vue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.

L'AMA est bien entendu très reconnaissante de l'aide apportée par M. Laporte en relation avec Interpol, et elle abordera le sujet plus tard avec lui.

Il lui semble que M. Stofile a reçu une réponse suffisamment claire à la question qu'il se posait. L'administration entreprendra la tâche selon les instructions du Comité exécutif et comme le Président l'a indiqué et en rendra compte en septembre.

À M. Ricci Bitti, il précise qu'il a compris l'intérêt du mouvement sportif en ce qui concerne la corruption, et l'administration est chargée d'étudier cela avec Interpol et le Mouvement olympique, ce qui sera fait. Naturellement le fait qu'Interpol dépend des autorités publiques signifie que celles-ci sont en premier lieu responsables.

Il indique à M. Zver que l'AMA a apprécié l'hospitalité dont elle a fait l'objet en Slovénie, et il espère bien que ce ne sera pas la dernière fois.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Opérations /Administration

4.1 Protocole d'accord avec Interpol

LE PRÉSIDENT rappelle qu'une copie du protocole d'accord figure dans les dossiers. Comme le directeur général l'a rappelé, il a été approuvé la veille par le Comité exécutif et l'administration a été autorisée à le mener à bien, en vue d'une probable finalisation en novembre, après qu'Interpol aura donné son approbation. Il est soumis pour information.

DÉCISION

Il est pris note du protocole d'accord avec Interpol.

4.2 Indicateurs de performance opérationnels 2007 et 2008

LE PRÉSIDENT passe aux indicateurs de performance pour 2007 et 2008. Il est possible que le directeur général souhaite ajouter un commentaire à ce sujet.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les indicateurs de performance sont ceux que l'administration a pour mandat de réaliser annuellement à la demande du Conseil de fondation et c'est ce qui est fait. Il attire l'attention des membres sur le document et répondra volontiers à leurs questions et commentaires à ce sujet. L'AMA suit cette question attentivement car cela relève de la transparence de son fonctionnement.

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance pour 2007 et 2008.

4.3 Composition du Conseil de fondation

LE PRÉSIDENT annonce que les membres ont devant eux la liste des membres du Conseil de fondation. D'après ce qu'il comprend, aux termes de la législation suisse, il est nécessaire d'approuver une résolution précisant l'enregistrement correct des membres du Conseil de fondation et cette reconnaissance doit être déposée dans le registre approprié en Suisse. Il considère que la liste est exacte et demande aux membres de reconnaître que le document représente exactement la composition du Conseil de fondation. Il en remercie les membres.

DÉCISION

Il est formellement pris note de la composition du Conseil de fondation.

4.4 Jeux olympiques et paralympiques de Pékin

LE PRÉSIDENT mentionne que lors des réunions de l'ACNO à Pékin, trois semaines environ auparavant, il a pu prendre part, avec MM. Andersen et Simonelli à des discussions avec un certain nombre d'agences gouvernementales chinoises. Ceci lui permet de conclure que les autorités chinoises accomplissent de gros efforts pour préparer les Jeux olympiques. L'équipe dépassera les 1 000 personnes et, en fait, pour ce qui est des agents de contrôle du dopage, des ACD internationaux collaboreront avec ceux de CHINADA. Un certain nombre de centres antidopage seront installés (environ 41, s'il se souvient bien) dont 32 dans Pékin même et naturellement les Jeux se dérouleront aussi dans d'autres villes. En conclusion, il estime que la Chine est prête à fonctionner et salue le travail réalisé jusqu'à présent. Des efforts restent encore à accomplir et chacun espère le succès de la Chine et que les Jeux seront propres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que la présence de l'AMA à Pékin comprendra une équipe du bureau exécutif qui participera aux traditionnelles réunions pré-Jeux. Une équipe d'observateurs indépendants sera présente, dirigée par Sarah Lewis, secrétaire générale de la FIS. Le vice-président sera Travis Tygart, directeur général de l'USADA. L'équipe est plus restreinte que par le passé, mais elle aura la même tâche que les équipes précédentes et elle rendra compte à l'AMA après les Jeux. Durant la manifestation, une liaison soutenue sera instituée avec la commission médicale du CIO. Les noms des membres de l'équipe figurent dans le dossier des membres, ainsi que ceux de l'équipe des observateurs indépendants engagés pour les Jeux paralympiques.

La deuxième activité, forte de l'expérience de plusieurs éditions des Jeux, est celle du programme de sensibilisation des sportifs, qui disposera d'un centre au Village, dirigé par Stacy Spletzer. La composition de l'équipe se trouve dans le rapport du département

Communication. Comme d'habitude, il a été pris soin d'assurer une répartition des compétences en tenant compte du sexe et de la représentation régionale, pour que les équipes soient entièrement représentatives de la famille d'AMA. L'Agence prévoit un projet de sensibilisation semblable aux Jeux paralympiques.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des questions ou des commentaires.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime le moment venu de mentionner le niveau élevé d'expertise et de connaissances des Chinois pour les contrôles du dopage aux Jeux olympiques de Pékin. Les contrôles auront lieu sous la responsabilité de la commission médicale du CIO et, grâce aux installations parfaites à sa disposition, ce programme va pouvoir être considérablement développé. Le nombre de contrôles du dopage sera supérieur de 90% à celui de Sydney et de 20% à celui d'Athènes. Il y aura donc entre 4 500 et 5 000 contrôles du dopage durant les Jeux. Avec quelque 10 000 participants, cela ne signifie pas nécessairement que 50% des sportifs seront contrôlés, puisque nombre d'entre eux le seront à plusieurs reprises. Le programme n'en sera pas moins conséquent. Il souhaite remercier les organisateurs chinois au nom de la commission médicale du CIO, car sans eux il n'aurait pas été possible de l'étendre autant.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu des préparatifs pour les Jeux olympiques et paralympiques.

4.5 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2007

LE PRÉSIDENT signale que les documents dans le dossier des membres proposent un bref compte rendu de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le Conseil de fondation se joint à l'administration pour remercier chaleureusement le gouvernement espagnol pour son aide généreuse à la tenue de cette conférence, qui n'aurait pas été possible sans l'appui financier du gouvernement espagnol. Celui-ci a fourni la partie la plus importante des fonds nécessaires à son organisation. Il souhaite donc que le Conseil de fondation lui exprime sa gratitude et que les autorités espagnoles en soient formellement informées.

LE PRÉSIDENT prie le directeur général de bien vouloir en assurer la transmission formelle aux autorités espagnoles.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2007.

5. Finances

5.1 Finances

SIR CRAIG REEDIE précise qu'il ne voudrait pas ralentir l'allure à laquelle le Président parcourt l'ordre du jour. Un bref compte rendu l'amènera à demander aux membres de se souvenir des commentaires formulés par le directeur général sur les indicateurs stratégiques opérationnels. La réalité est à présent que l'administration et le personnel travaillent à près de 100% de leur capacité. Ceci a fait l'objet, la veille, d'une discussion à la réunion du Comité exécutif, en dépit du fait que celui-ci a chargé l'administration de créer deux ou trois groupes de travail supplémentaires. Le temps n'est pas loin où l'AMA ne pourra tout simplement pas en demander plus à son personnel sans lui fournir les ressources nécessaires à cette fin. Il reviendra sur ce sujet lorsque l'Agence abordera la planification financière pour les prochaines années.

2007 a été une très bonne année pour de nombreuses raisons, principalement du fait que la capacité de l'AMA à collecter les contributions, notamment celles dues par les autorités publiques, s'est améliorée et le programme a été très fructueux. L'analyse

approfondie du budget des dépenses entreprise par le comité Finances et Administration l'an dernier a aidé à montrer que la gestion de l'AMA est correcte et financièrement contrôlée. Finalement, comme les membres pourront le constater en abordant les comptes, il existe un surplus de trésorerie d'environ 1,9 million de dollars américains. Ils doivent, cependant, demeurer conscients du fait que ce chiffre pourrait changer spectaculairement, vu la vitesse à laquelle les bourses de recherche auxquelles l'AMA s'est engagée sont perçues par les chercheurs à qui sont dues ces ressources. Si elle dépense tout cette année, ce qu'elle n'a jamais fait, la différence sera grande pour ces chiffres, et il en fera le commentaire au fil des prochains points de l'ordre du jour.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu financier.

5.2 Contribution des gouvernements et du CIO

SIR CRAIG REEDIE précise que les contributions figurent dans les dossiers. Pour 2008, l'AMA est parvenue à percevoir plus de 87% au 9 mai. Le système est conçu avec le Mouvement olympique qui verse l'égal des gouvernements sur la base d'un dollar pour un dollar. Étant donné que l'Agence perçoit désormais les contributions des gouvernements très régulièrement, presque quotidiennement, elle s'est entendue avec le CIO pour qu'il lui verse sa contribution en trois tranches régulières avec le solde en fin d'année. Là encore, ces versements tendent à tomber en début d'année. Ceci explique que l'AMA soit bien pourvue, ce qui est d'un grand secours pour la situation de trésorerie.

Quant aux contributions des gouvernements, il note l'accord entre les gouvernements du Mexique et du Brésil, où il existait une grande disparité entre les contributions. Il est reconnaissant envers le CNO et le gouvernement brésiliens d'avoir accepté que le Brésil et le Mexique soient contributeurs à parité en 2008. Ceci met un terme à un problème ancien entre ces deux pays.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note le soulagement et la gratitude de l'AMA à présent que les gouvernements des Amériques sont parvenus à un accord sur la répartition des parts, afin qu'en 2009 ils s'engagent fermement à payer 100% de ce qui est dû. Il salue le travail réalisé à cette fin dans cette région.

DÉCISION

Il est pris note de l'actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5.3 Comptes de fin d'année 2007

SIR CRAIG REEDIE explique que ces comptes sont préparés avec l'aide des auditeurs aux comptes de PricewaterhouseCoopers. Ils se présentent sous la forme exigée par les IFRS (Standards internationaux de compte rendu financier) et présentent un certain nombre de points sur lesquels il souhaite attirer l'attention des membres. La page 2 présente le bilan, et les membres constateront que le comité a spécialement créé une réserve de 1,5 millions de dollars américains pour les litiges, ce que le Comité exécutif a entériné. La page 3 fait état de l'excès de revenus par rapport aux dépenses de 1,899045 (il a arrondi cela à 1,9 million de dollars). Il n'y a pas d'autres points particuliers qu'il veuille mentionner autre que la note 5 en page 13 (5a, 5b et 5c) et la note 19. Elles traitent des investissements que l'Agence a réalisés. Il y a quelques années, l'AMA conservait à la banque son surplus de trésorerie, recherchant le meilleur intérêt. Son expertise s'est quelque peu étoffée et elle s'est procuré des produits structurés spécifiques ou des obligations, tout cela sans aucun risque pour elle mais selon un système qui lui a permis de générer des taux d'intérêt plus élevés que ceux qu'elle aurait obtenus en laissant simplement l'argent à la banque. La note en page 19 se réfère, sous les chiffres en dollars américains, à une stratégie de prix encadrés « *price collar* », exercice financier relativement inhabituel qui protège aussi l'AMA dans cet investissement particulier des pertes de devises également. En règle générale, il estime que l'Agence

obtient actuellement un taux situé quelque part juste au dessus de 5% sur ses investissements, ce qui est notablement plus élevé que ce qu'elle pourrait obtenir en conservant les dollars américains sur un compte libellé dans cette devise. Ayant présenté ces comptes au Comité exécutif la veille, il indique que s'il y a des questions il est prêt à y répondre. Sinon, il invite le Président à soumettre les comptes au Conseil de fondation pour approbation et ratification. Il demande à M. Roth, le vérificateur des comptes, de présenter son rapport qui, espère-t-il, démontrera que les comptes sont corrects.

M. ROTH remercie le Conseil de fondation de lui donner l'occasion de présenter le rapport des auditeurs sur les états financiers de l'AMA en 2007. Le rapport conclut que ces états financiers sont une présentation fidèle et sincère de la situation financière, le résultat des opérations et la trésorerie sont conformes aux IFRS et les états financiers satisfont également à la réglementation suisse. PricewaterhouseCoopers signera cet avis sous sa forme définitive dès que le Conseil de fondation aura approuvé les états financiers.

Il souhaite formuler deux ou trois commentaires supplémentaires sur le bilan et l'état des recettes. Les chiffres sont nombreux car ces états sont présentés en dollars américains et en francs suisses, devise officielle de l'AMA, puisqu'elle est une fondation suisse. Il commentera les colonnes en francs suisses. Les états financiers n'ont pas beaucoup varié par rapport à ceux de l'an dernier en terme de présentation, à l'exception de l'introduction de l'IFRS 7 qui exige la publication d'informations supplémentaires sur les instruments financiers. Pas de changements significatifs non plus concernant le bilan. Des investissements supplémentaires sont classés techniquement comme « disponibles pour investissements de vente » et non plus comme « trésorerie ou équivalent de trésorerie » ou « investissements tenus à maturité ». Concernant les actions, les intérêts sont demeurés inchangés du fait de plusieurs facteurs. L'affaiblissement du dollar américain a provoqué une perte de transaction de plus de 2 millions de francs suisses dans les états financiers, plus ou moins compensée par le dépassement des recettes de 2,3 millions de francs suisses pour l'année, comme précisé dans l'état des activités. Par ailleurs, il y a un nouveau poste intitulé « gain à juste valeur cumulative sur investissement disponibles à la vente ». Techniquement, tout gain ou perte sur ces investissements est directement placé dans le bilan des actions, pour autant que celles-ci demeurent non réalisées. En page 3, l'état des activités, les recettes totales sont passées de 30,6 à 29,1 millions de francs suisses, et ce en partie du fait de l'évolution du taux de change du dollar américain et donc de son recul. Les membres noteront également que le principe de comptabilité d'enregistrement des contributions annuelles veut que ces montants comprennent ceux versés dans l'année en cours et ceux qui le sont dans l'année en cours pour les années précédentes, mais aucune contribution versée en avance n'est enregistrée dans l'année en cours. En terme de dépenses, elles sont passées de 26,7 à 29 millions de francs suisses. La principale augmentation concerne les bourses de recherche et les frais de consultance de projet avec une certaine diminution des frais de contrôles. Pour les salaires, le principal impact est le renforcement du dollar canadien par rapport au franc suisse. Quant au revenu financier, il est passé de 1,6 million à 2,1 millions, du fait des recettes plus élevées sur des instruments financiers disponibles de niveau plus élevé et du fait des gains de change.

Au final le résultat des opérations a vu le revenu net passer de 5,4 à 2,3 millions de francs suisses en 2007.

LE PRÉSIDENT rappelle que, conformément à l'article 14, l'AMA est maintenant tenue d'obtenir l'approbation du Conseil de fondation pour les états financiers annuels de 2007. Il demande donc l'approbation des états financiers vérifiés de l'AMA de 2007.

Il remercie M. Roth du travail réalisé par PricewaterhouseCoopers et du soutien qu'il prodigue, personnellement, au comité Finances et Administration et au personnel des finances de l'AMA en particulier.

SIR CRAIG REEDIE se réfère aux documents de travail internes qui indiquent les chiffres réels par rapport à ceux budgétés pour 2007, pour que le Conseil de fondation

puisse constater à quel point les prévisions budgétaires de l'équipe étaient proches des dépenses réelles. Ces documents de travail montrent que l'AMA a collecté 95% de ses contributions. Elle en a en fait collecté 97%, mais les derniers 2% sont parvenus après la fin de l'année et ne sont donc pas inclus. En se penchant sur les points au-dessus du budget, il n'est pas surprenant que sous « Finances et Juridique » en page 2 les litiges soient élevés. L'AMA est allée devant le TAS plus souvent qu'elle ne l'aurait souhaité. En regardant sous « Bureau exécutif », l'AMA subit une pression financière à la rubrique des réunions intergouvernementales et sportives. Passant à « Santé, Médecine et Recherche », l'AMA doit consulter et employer des experts pour le travail lié aux AUT. La page 6 montre ensuite de façon très détaillée les engagements envers la recherche, et l'AMA est engagée à hauteur d'un peu plus de 11 millions de dollars dans des projets de recherche. Tout cela lui est communiqué mensuellement afin qu'il puisse se faire une idée quasi quotidienne des décisions et des performances financières de l'Agence. Il faut noter que dans pratiquement chaque département le chiffre des salaires dépasse légèrement le budget. Là encore, cela relève des devises, puisque l'AMA collecte ses fonds en dollars américains et dépense des montants substantiels en dollars canadiens. Il dispose d'une analyse des salaires qui lui permet de rester à jour à ce sujet.

DÉCISION

Les états financiers annuels de l'AMA pour 2007 sont approuvés.

5.4 Nomination des auditeurs pour 2008

LE PRÉSIDENT propose que le Conseil de fondation approuve la nomination de PricewaterhouseCoopers comme auditeurs pour l'année à venir.

SIR CRAIG REEDIE déclare que, selon une pratique standard, les auditeurs produisent un document connu comme étant le mémorandum de contrôle interne qui indique à l'administration de la société ou de l'institution les erreurs éventuelles ou autres commentaires en relation avec les politiques et pratiques adoptées. Pour la première fois dans l'expérience de l'AMA, il n'y avait pas de commentaires de la part de PricewaterhouseCoopers dans ce mémorandum de contrôle interne. Ceci représente un gage de qualité pour M. Niggli et l'équipe des finances. S'ils peuvent gérer des opérations de cette ampleur sans s'attirer de commentaires de la part de PricewaterhouseCoopers, il estime qu'ils exécutent leur travail plutôt correctement.

DÉCISION

PricewaterhouseCoopers est nommé auditeur de l'AMA pour 2008.

5.5 Comptes trimestriels 2008 (1^{er} trimestre)

SIR CRAIG REEDIE explique que le document présente des comptes relativement simples et pour le premier trimestre de 2008, avec d'importants niveaux de revenus perçus et une sortie de fonds relativement modeste, car l'AMA n'en est qu'au premier trimestre de l'année. Là encore, il note que même au premier trimestre il y a eu des frais de litiges à acquitter. Les directeurs de laboratoires et les groupes de travail d'accréditation de laboratoire sont à l'origine de coûts assez conséquents, mais rien ne le préoccupe vraiment. Les chiffres sont soumis à l'attention des membres.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels de 2008.

5.5.1 Coûts de Litiges – Cas Floyd Landis

SIR CRAIG REEDIE se réfère à présent aux coûts que l'AMA doit acquitter pour défendre cette affaire devant le TAS qui en première instance a été poursuivie par

l'USADA contre Floyd Landis, le cycliste américain. Richard Young pourra donner tous les détails juridiques sur cette affaire, mais d'un point de vue financier, le cas Landis a été transmis par l'UCI à l'organisation USA Cycling, qui selon la réglementation des États-Unis, l'a référée à l'USADA. Celle-ci a mené la première action et l'a emportée. Landis a ensuite fait appel devant le TAS, comme il en avait le droit. Organisation privée, l'USADA n'a pas divulgué ses propres frais. Néanmoins, l'AMA comprend qu'ils étaient substantiels aussi bien en termes financiers qu'en pourcentage de son budget annuel. L'USADA s'est donc retrouvée sans ressources pour défendre l'appel. L'AMA a alors invité la Fédération internationale, laquelle a répondu qu'elle ne pouvait pas aider. L'Agence a donc décidé, comme indiqué dans les deux documents présentés aux membres, qu'il était inacceptable que le cas puisse ne pas être défendu, car si personne ne se pourvoyait, M. Landis obtiendrait un jugement et serait exonéré. Il a écrit aux membres du Comité exécutif pour leur demander de se prononcer. Le chiffre annoncé de 2,7 millions comme surplus des comptes 2007 était inexact, c'était le premier état de trésorerie et il n'a pas tenu compte des éléments comme la dépréciation. S'il devait représenter ce chiffre, il serait de 1,9 million. Le Comité exécutif lui a répondu. Un membre l'a contacté pour lui faire part de sa réticence du simple fait de l'ampleur des coûts. Il a été très heureux d'obtenir la veille l'approbation du Comité exécutif pour les différents engagements pris. L'affaire a été défendue il y a quatre à cinq semaines et il attend avec grand intérêt la décision qui devrait être rendue le mois prochain. L'AMA a agi ainsi car il n'était pas envisageable de permettre qu'un cas de dopage aussi célèbre puisse être jugé sans avoir été défendu.

LE PRÉSIDENT demande si M. Niggli souhaite ajouter un point au résumé de Sir Craig.

M. NIGGLI ajoute que le cas s'est révélé extraordinaire, qu'il s'agisse des coûts pour l'AMA ou de la somme de travail nécessaire pour le défendre. Les chiffres communiqués par les avocats sont les suivants : plus de 400 pages de dépositions directes de sept experts, 10 employés du laboratoire de Paris, trois témoins supplémentaires, 6 000 pages de pièces, plus de 300 pages de comptes rendus pré et post audiences, 145 000 photocopies et cinq jours complets d'audience avec avocats et experts sur place à New York pour défendre le cas. Bien évidemment, c'est hors de comparaison avec les affaires de routine du TAS, et cela se reflète malheureusement dans les coûts.

M. YOUNG informe les membres que l'audience a eu lieu avant et après le week-end de Pâques. Le compte rendu final post audience a été soumis le 18 avril. Il n'y a pas de délai impératif, mais il espère entendre quelque chose le mois prochain.

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit bien d'un cas exceptionnel qui a entraîné un montant extraordinaire de dépenses, comme cela a été souligné. Mais une résolution du Conseil de fondation est requise et la demande porte sur une augmentation de 700 000 dollars américains du budget des litiges pour 2008. Cette résolution peut-elle compter sur le soutien du Conseil de fondation ?

SIR CRAIG REEDIE explique que bien que l'AMA ait une réserve pour les litiges, tant qu'elle a un surplus en trésorerie il paraît préférable de l'utiliser pour acquitter les coûts plutôt que de puiser dans la réserve et ensuite d'y remettre l'argent prélevé. L'ensemble des coûts sur la période pour l'AMA dépasse 1,3 million de dollars. L'effort est significatif.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les coûts de litige. Le budget des litiges pour 2008 est augmenté de 700 000 dollars américains.

5.6 Budget prévisionnel 2009

SIR CRAIG REEDIE rappelle que selon l'expérience de 2007, un surplus est devenu évident. Le comité Finances et Administration a informé les partenaires que tel sera le cas. Il est proposé, en terme de budget pour 2009, de ramener l'augmentation des contributions de 5,5% à 4%. Ceci a été chaudement accueilli. Il aurait préféré être au courant du cas Landis avant de se montrer aussi généreux avec les autorités publiques et le Mouvement olympique mais, du fait de cette hypothèse, il ne présente que la première

page de l'estimation du budget et ne souhaite vraiment aborder que les chiffres des recettes. Cela est censé être utile, notamment pour les autorités publiques qui désirent connaître leurs obligations suffisamment à l'avance. Les autres estimations sous la rubrique dépenses comprennent la liste de vœux initiaux des départements de l'AMA, et le comité Finances et Administration planchera en juillet pour produire un budget détaillé des dépenses. Il sera soumis à l'approbation du Comité exécutif en septembre et sera présenté au Conseil de fondation en novembre. Il a été souligné la veille par M. Kasper que l'hypothèse formulée pour les taux de change s'était révélée légèrement inexacte. Pour sa défense, il signale que l'AMA prend ses avis sur l'évolution de ces taux auprès de professionnels et qu'il serait enclin à les en blâmer. L'exercice est complexe et au bout du compte, le comité planifie à long terme. Il s'y emploiera dans le cadre de sa présentation de septembre. Les membres se souviendront que l'an dernier, le comité a déclaré un montant de trésorerie non alloué et indiqué que l'AMA puiserait dans ce fonds durant un certain nombre d'années. Ceci se poursuivra, mais le taux auquel la trésorerie non allouée de l'Agence se réduira demeure une interrogation. C'est ce que le comité Finances et Administration devra étudier. Sur de simples hypothèses, si 4% est le taux d'augmentation en 2009 et qu'il passe à 5%, 5,5% et 6%, et il rappelle qu'il ne s'agit que de chiffres pour permettre au comité de tabler sur des sommes, cela signifie qu'à la fin de 2012, l'Agence disposera précisément d'une part de trésorerie non allouée d'un million de dollars. Dès lors, pour maintenir le niveau d'activité et certainement pour en accomplir davantage, des contributions supplémentaires seront indispensables.

LE PRÉSIDENT souligne que c'est le premier plan de coupe, en début d'année. Il reste beaucoup de travail à effectuer et d'éléments à prendre en compte. Cela sera plus exact en fin d'année.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST admet qu'il puisse être trop tôt pour commenter, mais l'AMA doit prendre la bonne direction. Il souhaite mentionner que le Mouvement olympique souhaite vivement que l'augmentation voulue du budget reflète les activités de Santé, Médecine et Recherche. Le CIO a placé une requête pour que le budget recherche soit augmenté d'au moins autant que le budget général. Le pourcentage d'augmentation est de 3,71% alors que l'augmentation du budget de la recherche est de 2,08%, ce qui de son point de vue n'est pas satisfaisant.

M. TANAKA signale deux choses à propos du budget. Premièrement, concernant le budget prévisionnel pour 2009, le gouvernement japonais a décidé de promouvoir les activités de l'AMA en engageant un fonds supplémentaire spécial à cette fin en 2009 et il souhaite que cette contribution soit utilisée en premier lieu pour le développement de programmes antidopage en Asie par les ORAD. Le gouvernement estime que ceci favorisera le développement continental.

Pour ce qui est du coût des litiges, il comprend qu'à l'avenir, ils augmenteront. Toutefois, il demande que l'administration indique les coûts relatifs aux activités de litiges de l'AMA, puisqu'ils seront de plus en plus élevés. Il soutient la décision de l'AMA, mais un comité ou un autre groupe d'experts pourrait tenter d'établir des critères pour envisager quels types de coûts devraient être affectés à ces litiges.

LE PRÉSIDENT reconnaît que l'offre du gouvernement japonais pour un projet spécial est favorablement accueillie et les discussions sont en cours. Il ne doute pas que l'AMA en verra les résultats lors de sa réunion de septembre.

M. Niggli a souligné que les coûts moyens de litiges entrent dans la fourchette des 10 000 dollars. Les coûts Landis sont clairement exceptionnels et les membres doivent noter qu'un litige est en moyenne d'un ordre de grandeur beaucoup plus raisonnable que ne le suggère le cas Landis.

SIR CRAIG REEDIE reconnaît que cela devait être noté. Il estime que ces coûts sont très acceptables, surtout en Suisse pour les appels de routine, et il y en a constamment.

Quant à la question des critères, il la soumettra volontiers à l'étude du comité Finances et Administration, mais il existe une méthode par laquelle le Président, le

directeur général et le directeur juridique sont habilités à décider si une action doit être engagée devant le TAS. Ceci intervient deux à trois fois par semaine et il est très difficile d'établir de larges critères. Il estime donc que l'AMA doit faire avec. Il a écrit à tous, car il lui semblait que le cas Landis était inhabituel et qu'il exigeait une discussion et une habilitation plus large. Tant que l'Agence n'a pas envisagé la possibilité de critères, il estime qu'elle doit opérer en tenant compte du fait que trois personnes sont habilitées et, en présence d'un événement d'exceptionnel, elles contacteront le Comité exécutif très rapidement.

Il est également très reconnaissant envers le gouvernement japonais de sa contribution spéciale. De toute évidence, le mieux dans des négociations budgétaires est de présenter sa requête très tôt, et celle du professeur Ljungqvist a été dûment notée.

M. VIEIRA explique que l'Europe a pris note des explications fournies par l'AMA et s'est rendu compte que la raison principale de l'augmentation du budget est le différentiel des taux de change entre le dollar canadien et américain. Toutefois, il souhaite exprimer sa préoccupation concernant l'augmentation continue du budget et bien entendu s'attend à recevoir de très bonnes raisons justifiant toute augmentation à l'avenir. L'Europe souhaite également signaler qu'elle souhaite connaître les mesures qui seront prises pour contenir l'augmentation de ces coûts. Bien entendu, la question a été discutée par le Conseil de l'Europe et il a été admis qu'il appuierait l'augmentation proposée de 4% en novembre. Par ailleurs, il tient à souligner que l'Europe soutient la proposition d'allouer les fonds qui permettront à Interpol d'annoncer une coopération opérationnelle dans la lutte contre les trafics.

LE PRÉSIDENT indique qu'il est pris note de tous ces commentaires. Le budget de l'an prochain sera discuté plus tard dans l'année, il n'est donc nul besoin de s'y arrêter davantage, autrement que pour noter les commentaires formulés à ce stade.

M. RICCI BITTI revient sur ce qu'a déclaré Sir Craig. Il soutient entièrement la décision sur les mérites du cas Landis, mais cela donne à l'AMA l'occasion d'œuvrer encore plus au développement des capacités de gestion des résultats des deux côtés. La partie des sports et celle des ONAD. Il semble qu'il y ait encore énormément d'inconsistances. Il soutient aussi le système de prise de décision. Il continue à croire que le cas Landis était exceptionnel et il recommande comme il l'a déclaré à Madrid de rester très attentif à la question. L'AMA doit développer les capacités de gestion des résultats si elle veut être efficace.

SIR CRAIG REEDIE répond à son collègue du Portugal. Avant de venir au Conseil de fondation de l'an dernier avec les suggestions d'augmentation de 4% et 5,5%, le comité a étudié très sérieusement le budget des dépenses, considérant qu'avant de demander plus d'argent il devait tenir sa maison en ordre. Il s'est engagé à ce que cela soit poursuivi à la réunion du comité Finances et administration en juillet, dans l'espoir de répondre à la volonté d'envisager des mesures pour contenir toute augmentation du budget. Il estime que c'est la façon adéquate et correcte d'agir. Mais l'AMA ne pourra pas tout faire chaque année avec les mêmes sommes et le même nombre de personnes.

LE PRÉSIDENT exprime toute l'appréciation du Conseil de fondation à Sir Craig Reddie, qui est à la fois constant et très compétent dans le rôle qui est le sien. Le Conseil de fondation se félicite de pouvoir compter sur ses qualités il lui demande de continuer dans la même veine.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2009.

6. Juridique

6.1 Compte rendu d'activité juridique

M. NIGGLI souligne quelques points de son rapport, à commencer par la situation décevante des affaires de l'Opération Puerto et Valverde. Pour ce qui est de l'Opération

Puerto, l'AMA est parvenue à être acceptée comme partie à l'affaire en Espagne après une longue procédure et un pourvoi en appel. Après avoir été admise comme partie à l'affaire, le juge espagnol a décidé de clore l'enquête. Décision contre laquelle l'AMA a fait appel avec un certain nombre d'autres parties. L'appel a été remporté mais sur des motifs très limités. Le tribunal a en effet ordonné que le juge obtienne un rapport de toxicologie sur la manière dont le sang a été utilisé et conservé. C'est très étroit et ne permettra pas à l'AMA de réunir les pièces à conviction supplémentaires qu'elle espérait avec la réouverture de l'enquête, comme la possibilité d'inspecter le disque dur saisi chez le Dr Fuentes et d'autres éléments. L'Agence a tenté de poser d'autres questions mais le juge ne les a pas autorisées. Elle attend actuellement le rapport d'expert sur la toxicologie et ce qu'en fera le juge.

Autre affaire plutôt frustrante, celle du cycliste Valverde est liée à l'Opération Puerto, étant donné que les preuves qui en sont à l'origine proviennent du dossier Puerto, lesquelles indiquent qu'il pourrait avoir été impliqué dans du dopage sanguin. Le problème est que la preuve formelle dans ce cas serait la comparaison de son ADN avec celui de l'un des poches de sang saisies dans le bureau du Dr Fuentes. Jusqu'à présent l'accès à ces poches a été refusé à l'AMA. L'AMA s'est pourvue en appel devant le TAS à ce sujet, lequel a ordonné que la poche de sang ou une partie de celle-ci lui soit remise pour qu'elle puisse procéder à l'analyse. Cette requête a été envoyée directement par le TAS au magistrat espagnol qui l'a rejetée. L'Agence a de nouveau fait appel de cette décision devant la cour d'appel espagnole, espérant parvenir à une résolution. Entre-temps, rien ne bouge vraiment dans l'un ou l'autre de ces cas.

Le Conseil de fondation doit savoir que l'AMA a déjà dépensé une somme d'argent considérable dans ces deux cas, sans beaucoup de succès jusqu'à présent. Il faut aussi souligner que le cas Puerto est lié principalement au cyclisme et que seuls des cyclistes ont été cités dans cette enquête. Le cas Valverde est un cas de cyclisme.

L'AMA a fait appel du cas Petacchi sans l'UCI, qui n'a pas voulu se pourvoir et l'AMA l'a emporté. Petacchi a été suspendu un an. C'est un excellent précédent car c'est le premier cas dans lequel un sportif disposant d'une AUT pour le salbutamol a dépassé la dose autorisée et le TAS l'a considéré en infraction avec les règles.

L'AMA a réalisé un certain nombre d'interviews de sportifs qui ont demandé à s'exprimer (tous cyclistes) et elle a transmis les dépositions réunies lors de ces interviews à l'UCI pour action. Alors qu'il est dit que l'AMA se distance de l'UCI, au cours des 16 à 24 mois derniers environ 1,7 million de dollars ont été dépensés pour le seul cyclisme. L'AMA a soutenu l'UCI dans son audience Valverde il y a seulement trois semaines et elle en fait actuellement plutôt beaucoup pour ce sport.

Le rapport comprend aussi un certain nombre de cas en instance ou résolus. L'AMA a fait appel de quatre nouveaux cas depuis que le rapport a été rédigé. Il se réfère à la récente affaire de hockey sur glace, qui est un autre cas malheureux. Quelques déconvenues se sont produites entre la fédération allemande et l'ONAD à propos des règles applicables et du fonctionnement du système. L'AMA a été consultée, tentant de comprendre si elle disposait ou non d'un droit d'appel et si elle pouvait agir. Enfin, elle s'est efforcée de faire en sorte que la FI exerce son autorité. D'autant que le joueur participait aux championnats du monde qui se déroulaient au même moment. Malheureusement, la FI a déclaré qu'elle n'était pas prête à prendre ce cas en charge, car un appel allemand était en instance. L'AMA demeure intéressée par la question. Il doit reconnaître que c'est décevant et que c'est lié à ce qu'a mentionné M. Ricci Bitti. Il est regrettable de constater que la FI n'a pas assumé ses responsabilités dans ces circonstances.

Le cas numéro 15 a été résolu et le sportif a reçu une suspension de deux ans. Sur 10 cas, 8 ont été remportés, un a été perdu et l'AMA a dû se retirer du dernier. Ceci est assez inhabituel, mais il est intéressant de noter que lorsqu'elle s'est trouvée en possession de tous les éléments, elle a révisé le dossier et décidé qu'elle manquait de preuves pour poursuivre le sportif et a simplement retiré son appel.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des questions sur le rapport juridique.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST apprécie que l'AMA continue de faire pression sur ceux qui sont susceptibles de pouvoir faire progresser l'affaire Puerto. Il semble que cela soit très difficile, mais c'est très embarrassant pour les FI, car elles sont laissées dans l'expectative, ignorant quels sportifs pourraient être concernés et ceci provoque rumeurs et spéculations. Dès lors, plus ils pourront obtenir de précisions, mieux cela vaudra. Il y a un autre exemple d'une telle situation aux États-Unis et il est très impressionné par le succès du travail mené par l'USADA dans l'affaire BALCO, qui a été très apprécié par le monde sportif. Actuellement, une liste de noms circule présentant des sportifs qui pourraient être impliqués dans du dopage et certains d'entre eux sont des médaillés olympiques des Jeux de 2000 à Sydney. Il est très regrettable pour le CIO qu'une clarification complète ne soit pas encore disponible car une date limite à respecter pour traiter ces cas du point de vue des médailles olympiques est fixée à la mi-septembre. Il en a parlé à M. Burns, qui a promis d'étudier la question pour résoudre le problème. C'est un autre exemple qui montre combien l'AMA a besoin de toute l'aide des autorités publiques pour faire progresser les affaires en cours et clarifier les questions en suspens.

M. BESSEBERG explique qu'une banque de sang de Vienne a fait l'objet d'une attention l'hiver dernier, notamment de la part des médias européens qui écrivaient sur les biathlètes, les skieurs de fond et les cyclistes de divers pays qui faisaient appel à elle. Il a écrit une lettre à ARD pour lui demander le nom des biathlètes impliqués et aussi pour découvrir qui était à l'origine de ces rumeurs. Il a fait suivre la réponse qui consistait en deux pages d'excuses car le rapport n'était fondé sur aucun fait réel. Pour autant qu'il se souvienne, l'AMA a aussi envoyé une lettre aux autorités autrichiennes pour tenter d'enquêter car la question avait été mentionnée à l'occasion des Jeux olympiques de Turin. Il se demande si l'AMA a reçu une réponse officielle des autorités autrichiennes ou de la banque de sang. Peut-être ceci est-il également en suspens ?

M. NIGGLI répond que l'Agence a écrit au ministre avec les informations disponibles à l'époque, demandant à l'Autriche de mener une enquête approfondie. Elle a depuis reçu une correspondance de la société en question qui de toute évidence n'a pas reconnu qu'elle faisait quoi que ce soit de répréhensible. L'AMA a été informée par un courrier du ministre que le magistrat instructeur poursuivait l'enquête et qu'elle serait informée de la conclusion de cette enquête criminelle. Il estime que c'est toujours en cours car l'Agence n'a pas reçu d'autres comptes rendus depuis.

LE PRÉSIDENT remercie M. Niggli de son rapport.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité juridique.

6.2 Symposium sur les enquêtes

Le compte rendu du symposium sur les enquêtes est fourni dans le rapport du directeur général.

7. Code mondial antidopage

7.1 Compte rendu sur le rapport conformité au Code

M. ANDERSEN détaille brièvement pour les membres le document qu'ils ont devant eux et en souligne certains points, notamment en ce qui a trait aux statistiques qui présentent des faiblesses et pour lesquelles l'AMA doit en faire plus pour parvenir au respect du Code. Ses obligations par rapport au Code sont stipulées dans l'article 20.7 qui précise que son rôle est d'en surveiller le respect par les signataires et plus loin à l'article 23.4 qui établit qu'elle vérifiera la conformité, et qu'elle doit en faciliter la vérification. Chaque signataire lui rendra compte de sa conformité tous les deux ans et expliquera les raisons de son non-respect. L'AMA rendra compte du respect du Code en fin d'année. Le processus en trois étapes que tous les membres doivent connaître

comprend la phase d'acceptation par laquelle tous les signataires sont passés, celle de mise en place au cours de laquelle l'AMA demande aux signataires de modifier leurs règles et politiques pour tenir compte des articles du Code et le troisième point est de faire appliquer les règles modifiées dans le respect du Code.

Le formulaire à l'écran comprend des éléments importants. Concernant le Mouvement olympique et l'acceptation du Code, il a mentionné que cela avait belle tournure puisque tous les CNO sauf un (récemment établi) ont accepté le Code. Pour les règles antidopage reçues des partenaires, quelques problèmes subsistent dans la réception de certaines d'entre elles, comme c'est visible dans la partie basse du tableau en terme d'ONAD et de CNO. Pour ce qui est de l'étude du respect des résultats, dont tous les membres doivent être informés, c'est une étude qui précise (bien qu'elle ne le confirme pas) le respect du Code. Certains chiffres doivent encore être étudiés plus précisément comme les membres peuvent le constater. De même, pour les CNO comme pour les ONAD, nombre de chiffres manquent. L'équipe a examiné la question de la conformité spécialement en relation avec les programmes de contrôles du dopage hors compétition. Le Code stipule qu'une organisation est tenue d'avoir un programme de contrôle, y compris de contrôles hors compétition. L'AMA a procédé à une évaluation et 20 des FI olympiques d'été ont indiqué qu'elles disposaient de programmes de contrôles hors compétition. Toutefois, l'évaluation de l'AMA indique que seules 12 sur 20 de ces FI les ont mis en œuvre. Pour les FI olympiques d'hiver, trois sur sept ont institué des programmes de contrôles hors compétition et les chiffres des CNO et ONAD figurent sur le tableau. La différence de chiffres peut provenir du fait que des FI s'en remettraient aux programmes de contrôles hors compétition de l'AMA, alors que le programme de contrôles de l'Agence vient s'ajouter à ceux qu'elles ont établis ou plutôt ceux qu'elles sont censées établir. Le tableau apparaît à l'écran. Il répondra volontiers aux questions à ce sujet ultérieurement.

Comment l'AMA surveille-t-elle les signataires quant à leur conformité au Code ? Elle leur a fourni (CNO, FI et ONAD) des règles modèles et leur transmet quotidiennement aide et conseils, révisant mot par mot chacune des règles qu'ils lui envoient. Elle répond par des commentaires aux partenaires qui lui soumettent leurs règles. Elle consulte aussi les partenaires en vue d'amendements ultérieurs. En terme de respect du Code, l'AMA offre un questionnaire en ligne connu sous le nom de WADA Logic, qui lui permet de vérifier les activités de contrôle, les procédures juridiques et les sanctions. Il s'agit là aussi d'une tâche qui ne doit pas être sous-évaluée. En fait, c'est un travail considérable que de réviser l'ensemble des 200 000 contrôles qui sont effectués. L'Agence reçoit tous les résultats d'analyse anormaux des laboratoires et assure le suivi de chacun d'eux. Elle entretient des relations approfondies avec les signataires, leur demande leurs règles, les conseille et les assiste en permanence à ce sujet. L'AMA a également assisté à diverses réunions régionales de CNO en Europe, Afrique, Asie, etc. Il y a quatre jours, elle a reçu une lettre du président du Conseil Olympique d'Asie qui encourage et prie instamment ses membres de respecter la procédure établie. L'AMA réalise ce travail en coordination avec ses bureaux régionaux qui jouent un rôle majeur de coordination des activités pour les signataires de leur continent. L'AMA coopère aussi avec les ORAD. Le projet d'ORAD a pour but d'aider les pays plus modestes et de moindres ressources de bénéficier des services d'une organisation anti-dopage. La question de la conformité est traitée en fonction des indications de WADA Logic précisant où en sont les organisations. Là encore, l'Agence aide et vérifie les activités de contrôles quotidiennement. Elle n'est pas intéressée à rendre compte d'un non-respect mais bien plutôt du respect, ce qui explique que toutes les ressources nécessaires ont pour but d'aider les partenaires. Il a mentionné les bureaux régionaux et le projet des ORAD. Un cabinet juridique externe aide aussi l'AMA à examiner les règles, préparer les commentaires, aider les partenaires. La tâche à accomplir est précisément celle que l'AMA effectue : envoi de lettres et aide aux partenaires. C'est donc une répétition de ce que l'AMA fait déjà.

La procédure pour déclarer la conformité ou la non-conformité est celle que le comité a rapportée au Comité exécutif l'an dernier et dont il rend compte à présent. Il produira un troisième rapport intermédiaire pour le Comité exécutif en septembre et un rapport final au Comité exécutif et au Conseil de fondation en novembre. Le Conseil de fondation

est l'organe de l'AMA qui déclare la non-conformité, et cette décision peut être contestée devant le TAS sur justification. Les conséquences, telles que stipulées également dans le Code peuvent comprendre des sanctions, mais c'est aux partenaires, non à l'AMA de décider des sanctions en cas de la non-conformité. Ceci conclut ses remarques sur la conformité du Code.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique que la conformité comprend nombre d'éléments, tels que de disposer de règles appropriées, mais comment traite-t-on la confusion qui existe dans beaucoup de pays du fait que nombre de CNO n'ont pas un pouvoir d'activités antidopage dans leur pays ? La non-conformité par les CNO peut signifier que l'ONAD n'est pas conforme. Est-ce le type de problèmes rencontrés et comment sont-ils traités ?

M. ANDERSEN répond que le Code précise clairement qu'en l'absence d'ONAD, c'est le CNO qui fait office par défaut, et celui-ci doit présenter des règles conformes aux règles modèles et au Code comme mentionné. Si une ONAD existe, elle est responsable des règles. Le CNO ne peut être tenu pour responsable d'une ONAD non conforme aux règles. L'AMA contactera l'ONAD concernée et assurera le suivi, afin que ses règles soient conformes au Code et aux « Règles modèles pour les ONAD ». Il mentionne aussi que même si un pays dispose d'une ONAD, le CNO doit présenter des règles portant sur l'éducation, principalement, le financement et le retrait du financement des sportifs convaincus de dopage.

LE PRÉSIDENT indique que cela montre que beaucoup reste à faire avant la date limite de novembre, et toute aide que les membres du Conseil de fondation peuvent apporter pour les réponses recherchées par l'AMA sur la procédure d'audit est bienvenue.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la conformité au Code.

7.2 Code 2009

M. ANDERSEN signale que la version finale du Code révisé (Code 2009) a été publiée. L'administration a suivi les instructions reçues à Madrid pour mettre en œuvre les changements adoptés par le Conseil de fondation et a, en outre, procédé à de petits changements relatifs à l'énoncé et à des erreurs d'orthographe. Le Code a désormais été envoyé à tous les membres et a été publié sur le site Internet de l'AMA.

LE PRÉSIDENT précise que les membres doivent avoir une copie du Code devant eux. Un gros effort a été effectué par un grand nombre de personnes du bureau de l'AMA et il exprime toute son appréciation pour ce qui a été réalisé dans de tels délais.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le Code 2009

7.3 Standards internationaux de contrôle

Le compte rendu d'activité figure dans le rapport du directeur général.

7.4 Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

Le compte rendu d'activité figure dans le rapport du directeur général.

7.5 Standard international pour la protection des renseignements personnels

LE PRÉSIDENT explique que le but était d'achever ce standard pour la réunion du Conseil de fondation mais la consultation et la tâche à réaliser nécessitent un délai supplémentaire. Peut-être M. Niggli souhaite-t-il revenir sur ce point.

M. NIGGLI indique que l'AMA a reçu des commentaires plutôt tardivement de plusieurs partenaires et, étant donné que c'est la première fois qu'un tel standard est rédigé, la question demeure assez complexe. L'administration a souhaité ne rejeter aucun

de ces commentaires. Elle a produit un nouveau projet en interne et continue d'y travailler. Une réunion est prévue le 23 mai avec le Conseil de l'Europe, à l'origine du processus, pour discuter du nouveau projet et vérifier que les craintes ont été prises en compte. Puis une autre série de consultations aura lieu. Les partenaires auront un mois pour faire leurs commentaires jusqu'en juillet et une version finale pourrait être rédigée pour approbation par le Comité exécutif en septembre. Le processus et le travail se poursuivent, mais de bons progrès sont accomplis.

LE PRÉSIDENT demande s'il est toujours possible qu'il soit en vigueur le 1^{er} janvier.

M. NIGGLI confirme qu'il n'y aura pas de changement dans la date d'application.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le Standard international sur la protection des renseignements personnels.

8. Départements/ Programmes – Décisions et principales activités

8.1 Communication

MME HUNTER indique qu'un rapport assez long figure dans le dossier des membres. Elle n'entrera pas trop dans le détail mais elle souhaite revenir sur quelques points.

La sensibilisation des sportifs continue d'être un programme très important pour l'AMA, qui lui permet d'aller à la rencontre des sportifs lors de manifestations internationales sportives de haut niveau. Des informations sous forme ludique sont proposées aux sportifs, ils peuvent poser des questions à des spécialistes de l'antidopage et jouer à des jeux interactifs pour en savoir plus sur les dangers et les conséquences du dopage. Le programme de sensibilisation des sportifs a été lancé en 2002 et, depuis, l'Agence l'a présenté à 32 grandes manifestations dans le monde. C'est un engagement assez lourd en terme de ressources et de temps de travail du personnel, mais l'AMA estime qu'il s'agit d'un programme très sérieux dont le succès ne se dément pas.

Elle est heureuse d'annoncer la participation d'une entreprise au programme de sensibilisation des sportifs. Il s'agit d'un partenariat avec Lenovo, l'un des équipementiers informatiques des Jeux de Pékin, qui fournira aux sportifs des clés USB, chargées d'informations telles que la Liste des interdictions, le Guide du sportif et un lien avec le site Internet de l'AMA. Le partenariat équivaut à 120 000 dollars américains et elle tient à mentionner l'aide du CIO à ce sujet. Les clés USB et les cordons seront proposés aux sportifs qui passeront sur le stand à Pékin où ils pourront jouer au Quiz antidopage et recevoir des cadeaux en récompense. Un stand est aussi prévu aux Jeux paralympiques. Le partenariat Lenovo est présenté dans la dernière livraison du magazine Franc Jeu publié cette semaine. Toutes les fonctions de soutien de l'AMA comme les équipes d'observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques ont fait l'objet d'une présentation.

Quant aux relations avec les médias, à la fin février, l'AMA a tenu un symposium à leur intention à Lausanne. Cela a été l'occasion de présenter ses nouvelles orientations et de souligner les principaux sujets de prédilection : le Code révisé, le respect du Code et aussi, naturellement, les nouvelles stratégies en cours d'élaboration pour combattre le dopage dans le sport. Ce symposium a attiré de nombreux participants et il a même fallu refuser du monde. Dans l'ensemble, il a très bien permis d'aborder comment la lutte contre le dopage dans le sport est menée. L'AMA avait aussi invité les responsables de la communication des FI, des ONAD et des CNO pour qu'ils puissent observer et en apprendre plus sur l'antidopage, et elle a tenu avec eux un petit atelier informel, le lendemain. Un tel symposium avait déjà eu lieu l'an dernier et c'est à ce moment là qu'un petit nombre de ces personnes s'était réuni pour former un groupe d'action en vue d'élaborer de lignes directrices sur la manière de traiter les questions de communication en cas de dopage. Cette année à Lausanne, le groupe s'est de nouveau retrouvé et a continué à travailler sur ces lignes directrices. Récemment, le groupe a achevé le projet

et l'a approuvé et, alors que l'AMA a joué un rôle d'animatrice dans ce processus, le gros du travail a été réalisé par les représentants des FI, ONAD et CNO. Les membres du personnel de la communication de la FIFA, de la FIS, de la Fédération internationale de hockey, du CPI et de UK Sport ont pris part à cette entreprise. Il s'agit d'un document interne à ces organisations. L'AMA le communiquera aux OAD et aux organisations collectives pour leurs membres. Il consiste en lignes directrices et principes de base en vue de favoriser la formation des médias et d'assurer des reportages exacts sur les violations de règles antidopage et les programmes antidopage en général.

Le département se prépare pour janvier 2009 et tous les changements qui interviendront avec le Code et les Standards internationaux révisés. Le premier numéro du magazine *Franc Jeu* de cette année porte sur les révisions du Code et on a tenté de pointer autant que possible les modifications entre la version antérieure et celle qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Pour l'avenir, elle est parfaitement consciente du mandat de l'AMA de faciliter la mise en place des programmes antidopage par les partenaires. Le département s'efforce d'élaborer des modèles pour qu'ils puissent les reprendre et les adapter à leurs propres besoins. Il s'agit de programmes clés en main expressément élaborés à leur intention. Elle souhaiterait s'y arrêter pour donner aux membres une idée à quel point ils sont utilisés et comment ils pourraient l'être. Le premier est le modèle de programme de sensibilisation des sportifs, qui reprend celui que l'AMA met en place lors de grandes manifestations. Elle montre aux membres ce qu'a fait l'Association européenne d'athlétisme aux Championnats d'Europe des moins de 23 ans en Hongrie à titre d'exemple de la façon dont le modèle peut être repris. Jusqu'à présent 33 organisations, des FI et des ONAD, utilisent le modèle de programme de sensibilisation des sportifs.

L'exemple suivant est le lien vers le Quiz sur le dopage. Dans le cadre de son programme de sensibilisation des sportifs, l'AMA propose un Quiz qui est une façon divertissante et interactive pour les sportifs et les officiels d'en apprendre plus sur les dangers et les conséquences du dopage. Un programme a été créé qui permet à tous les partenaires d'établir un lien avec ce Quiz depuis leur site Internet. Elle montre aux membres l'exemple du site Internet de la FIS. Il est possible de cliquer sur le lien, ce qui amène au Quiz et permet ainsi de répondre aux questions. Cent neuf organisations l'utilisent.

Le troisième programme porte sur le partage de contenu. L'Agence produit des publications sur la base de bonnes pratiques et transmet les informations sur l'antidopage. L'International Rugby Board a repris le contenu et le logo de l'AMA en partenariat tout en se servant de ses propres illustrations. L'Agence propose un certain nombre de publications reprises jusqu'à présent par 39 organisations et autorise aussi les partenaires à traduire le contenu de ses publications dans leurs langues.

La vidéo *Franc jeu* est un film de 2 minutes environ sous forme de DVD sur la lutte contre le dopage dans le sport du point de vue des sportifs propres. L'AMA a proposé ce DVD gratuitement aux partenaires et il a remporté un grand succès. Les partenaires typiques sont les signataires du Code, mais des universités, écoles du monde entier et environ 187 organisations en ont fait la demande jusqu'à présent. Les chiffres sont plutôt bons mais pourraient être meilleurs. Et elle va s'efforcer de promouvoir ces programmes auprès des partenaires pour que chacun puisse les utiliser. L'AMA peut probablement en faire beaucoup plus pour en favoriser une plus grande utilisation.

En terme des prochains défis de la communication, elle fait référence aux nouveaux médias, au Web 2.0 et à l'évolution de plus en plus rapide de la manière dont le public consomme et crée l'information. La légende accompagnant l'image de chiens en chasse à l'écran précise : « D'abord ils cherchent en ligne », ce qui souligne que désormais on s'en remet complètement à l'Internet pour l'information. En examinant le site Internet, des chiffres du mois d'avril précisent les pages les plus visitées du site de l'Agence. La première est celle de la Liste des interdictions (environ 10 000 visites), le Quiz sur le dopage, les informations sur l'AMA et les informations sur le Code révisé. Elle attire

l'attention des membres sur le troisième point de la liste, « Documents en d'autres langues », qui est une page offrant des liens avec tous les documents, du Code à la Liste des interdictions en passant par le Guide du sportif, etc. traduit en 30 langues. Le public utilise le site Internet comme une source précieuse d'informations pour l'aider à se conformer au Code. L'autre principale audience que l'AMA tente d'approvisionner en informations est celle des médias. Pour ces deux principaux publics, les signataires du Code et les médias, le département s'efforce de faire en sorte que tous les points soient clairs et qu'il y ait autant d'informations disponibles que possible. Cela étant dit, le département a souhaité s'assurer que le site Internet était utile pour le grand public et s'est demandé s'il y avait lieu de l'améliorer et a fait réaliser un audit par un organisme externe. Les réactions positives ont indiqué qu'il était très riche en contenu, que la transparence (objectif d'entreprise) existait. L'auditeur a estimé que le site contenait peut-être trop d'informations mais qu'il était un dépositaire très précieux des ressources et un outil important pour la communication de l'AMA avec ses partenaires. Toutefois le site a besoin d'énormément de travail et il est structuré dans une perspective d'entreprise et non pas vraiment dans celle de ses différents utilisateurs, si bien qu'il est très difficile aux partenaires de trouver les informations. Le département va s'efforcer de l'améliorer au cours des prochains mois.

Le département étudie aussi le paysage de l'information en constante évolution et où des avancées technologiques sont intervenues. Parfois l'AMA a dû se repositionner dans ces secteurs ou au moins se tenir informée de ce qui s'y passait, en ce qui concerne notamment les relations avec les médias. Selon la méthode traditionnelle, on tenait des conférences de presse, on envoyait des communiqués de presse, des lettres aux éditeurs, etc. Ceci fonctionnait parfaitement car souvent les éditeurs décidaient à bon escient de ce qui représentait des nouvelles intéressantes et il était donc possible de compter sur leur œil professionnel pour obtenir des comptes rendus exacts pour l'essentiel. Désormais, dans le monde des médias, le rôle éditorial se rétrécit alors que grandit celui du journaliste citoyen. Le grand public commence à générer énormément de nouvelles et c'est ce qui détermine la curiosité des journalistes et de leurs rédacteurs en chef. L'AMA doit donc se tenir aux aguets non seulement dans les médias traditionnels mais aussi dans la blogosphère.

Ceci s'applique aussi aux sportifs et à la jeunesse. Ils baignent dans la blogosphère et l'AMA doit rester au courant de ce qui s'y passe si elle veut entrer en relation avec eux pour les informer des dangers du dopage et de la valeur du sport propre. Cela étant, elle ne peut passer outre les méthodes classiques d'information des audiences. Les chiffres du site Internet montrent cela clairement : en avril, il a reçu plus de 34 000 visites et on constate que certes l'Europe et les Amériques utilisent le site, mais que la situation n'est pas tout à fait la même dans les autres parties du monde et l'Agence demeure très attachées aux méthodes traditionnelles de communication. Il est très important d'assister à une réunion et d'y faire des présentations et des discours. Ceci souligne toute l'importance des bureaux régionaux pour le maintien de la liaison avec les partenaires.

En conclusion, le département cherche à fusionner les deux modèles, le traditionnel et le nouveau, et continuera à s'efforcer de se tenir à la pointe du développement de la communication, tout en admettant que l'AMA doit communiquer avec le monde entier.

LE PRÉSIDENT insiste sur l'importance des partenaires faisant usage des modèles présentés par Mme Hunter. L'AMA a investi dans des solutions clés en main pour ses programmes antidopage et leur usage devrait être encouragé, car ils permettront aux partenaires d'assumer les responsabilités qui sont les leurs.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la
Communication.

↓ 8.1.1 Rapport du président du comité des Sportifs

LE PRÉSIDENT signale que M. Fetisov n'a pu assister à la réunion pour des raisons de politique intérieure russe. En son absence, le rapport sera présenté par Mme Hunter.

MME HUNTER précise que le comité s'est réuni une fois depuis la réunion du Conseil de fondation à Madrid en novembre, les 3 et 4 avril à Montréal, pour aborder un certain nombre de sujets, mais avant tout pour rencontrer l'équipe de révision du Code et s'exprimer sur les SIC. C'est la quatrième fois que le comité se réunissait sur cette question. Il a soutenu la proposition approuvée la veille par le Comité exécutif qui prévoit, notamment, une disposition sur la reconnaissance mutuelle entre OAD des manquements à l'obligation de transmission des informations sur la localisation et sur la période quotidienne de 60 minutes pour la déclaration de contrôles manqués si le sportif ne se présente pas au contrôle. Par ailleurs, à propos des programmes de contrôles, un certain nombre de sportifs ont fait connaître le sentiment qui a cours parmi les sportifs, et, notamment, ceux de haut niveau, que les OAD ne réalisent pas toutes des programmes de contrôles du dopage complets et de haute qualité, et ont souhaité que le Conseil de fondation en soit informé.

À propos du programme du Passeport de l'Athlète, le comité a soutenu le rôle directeur de l'AMA depuis que le programme a été lancé en 2002 et il l'encourage à poursuivre son niveau élevé de supervision et de développement du programme, afin qu'il existe finalement une application universelle du programme pour tous les sports. Concernant ADAMS, les nouvelles possibilités offertes par le système ont été présentées au comité, qui a de nouveau rappelé qu'il l'estime facile d'utilisation. Il s'est montré très favorable à l'ajout récent de la fonction d'ADAMS qui permet aux sportifs d'actualiser les informations sur leur localisation par l'envoi de messages SMS. Le comité considère que c'est un outil important qui rend la chose facile aux sportifs en déplacement. Le comité a souhaité faire savoir que toutes les OAD devraient utiliser ce système très simple qui facilite la transmission des informations et rend la vie beaucoup plus facile aux sportifs.

En relation avec l'éducation, le comité a souhaité faire savoir que les OAD devraient selon lui mettre en place les outils, les ressources et les modèles créés par l'AMA en coopération avec les partenaires, car une certaine consistance des messages antidopage diffusés aux sportifs du monde entier est indispensable.

Enfin, le Comité a exprimé le souhait que l'AMA collabore avec les partenaires pour améliorer la participation des sportifs aux programmes antidopage. Le comité considère que les sportifs propres souhaitent être contrôlés et veulent participer et aider dans la lutte contre le dopage, mais une standardisation accrue est indispensable, ainsi qu'une présence constante des contrôles, du fait de leur effet dissuasif. Enfin les OAD doivent se montrer déterminées dans la diffusion de l'information sur le rôle et les responsabilités des sportifs, ainsi que les dangers et les conséquences du dopage. Un rapport plus complet figure dans le dossier des membres mais son rapport verbal se conclut ici.

LE PRÉSIDENT prend note du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité des Sportifs.

8.2 Science

↓ 8.2.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST réfère les membres au rapport complet figurant dans leur dossier. Il parle pour lui-même mais il souhaite revenir sur quelques points importants. L'un d'entre eux est le 2.3, Activités avec l'industrie. Le sport est souvent accusé de traîner derrière le développement de dopeurs sophistiqués et de leurs stratégies et usage de substances, et des nouvelles substances qui arrivent sur le marché que le sport ne peut analyser. Cela fut peut-être le cas par le passé mais ce n'est plus nécessairement vrai aujourd'hui. Son expérience, qui précède l'existence de l'AMA,

demeure, cependant, qu'il a été très difficile aux organisations sportives seules de contacter l'industrie pharmaceutique pour découvrir ce qui pourrait être dans les cartons. Ce sont des informations que l'industrie n'était pas souvent prête à partager. À l'AMA, avec la présence des gouvernements et des autorités publiques à ses côtés, il est devenu plus facile d'établir un contact avec l'industrie pharmaceutique que lorsqu'elles étaient seules, et le point 2.3 donne de bons exemples où la coopération a été mise en œuvre et se poursuit pour l'instauration de méthodes lorsque de nouvelles substances arrivent sur le marché. Les MSRA (modulateurs sélectifs de récepteurs aux androgènes), qui agissent comme des stéroïdes anabolisants, sont l'exemple type de cette coopération, et il veut espérer que les membres du Conseil de fondation représentant diverses autorités publiques nationales en favoriseront la promotion pour les activités futures de l'AMA.

Il souhaite également revenir sur le point 4.3 du groupe ad hoc d'accréditation et de réaccréditation des laboratoires. L'AMA est contactée par beaucoup de pays intéressés par la création d'un laboratoire antidopage, et la révision de la stratégie et des critères d'accréditation des laboratoires s'impose donc nettement. Un groupe ad hoc a été créé qui s'est réuni à deux reprises. Ce travail est donc en cours et il s'achèvera probablement prochainement. Il tient à indiquer aux membres qu'une stratégie et des critères différents devront sans doute être élaborés pour l'accréditation des laboratoires.

LE PRÉSIDENT se réjouit que le professeur Ljungqvist ait abordé ce point de l'appui des autorités publiques dans le contexte du soutien en relation avec les sociétés pharmaceutiques. Dans son propre pays, la participation du contribuable aux bénéfiques pharmaceutiques est massive. Par le passé, elle augmentait de 14 % par an jusqu'à ce que les finances y mettent le holà. Cela n'en reste pas moins une très grosse dépense et cela signifie clairement qu'il existe, dans son pays et il n'en doute pas dans tous les pays représentés par les autorités publiques, des relations avec les sociétés pharmaceutiques. Et il ne fait pas de doute qu'elles pourraient être mises à profit pour collaborer à la tâche de l'AMA. Il encourage vivement les membres à tenir compte de cet aspect. C'est un secteur dans lequel il espère progresser et il s'adressera à ce sujet aux autorités publiques en particulier dans les mois qui viennent. C'est une source à explorer de manière raisonnée et qui, avec des efforts, ne manquera pas de rapporter.

LE DR RABIN signale que depuis 2002, l'identification précoce des drogues en développement clinique a été l'une des priorités du département Science, car il lui semble que l'identification des drogues qui ont le potentiel de devenir des agents dopants est absolument essentielle pour empêcher l'abus des agents dopants de demain. L'AMA s'est efforcée de profiter des années qu'un médicament passe en développement clinique pour rassembler des informations sur son profil pharmaceutique et toxicologique et ainsi évaluer son potentiel avant qu'il arrive sur le marché et qu'il soit disponible pour les sportifs. Ceci a été fait pour certaines substances. Sans être encore sur le marché, les MSRA ont déjà trouvé leur place sur la Liste des interdictions, grâce à une excellente coopération avec la société de pointe qui en est à l'origine et qui a partagé avec l'AMA des informations et du matériel pour lui permettre de les détecter. De toute évidence c'est la voie à suivre. L'Agence a pu faire cela au cas par cas et, pour les MSRA, l'EPO et les glucocorticoïdes, a bénéficié d'une fructueuse coopération avec l'industrie qui devient possible lorsqu'elle explique précisément ce qu'elle attend en terme d'informations et de matériel de référence et qu'elle souscrit à des accords de confidentialité. Il faut en effet reconnaître que les sociétés qui créent ces produits dépensent des millions ou des centaines de millions de dollars à cette fin et elles s'efforcent d'éviter les interférences d'autres parties intéressées. L'Agence a donc trouvé un modus vivendi avec elles, qu'il s'agisse de sociétés pharmaceutiques ou de biotechnologies. Il insiste également sur la collaboration avec les agences de contrôle du médicament. L'AMA a pris contact avec l'Agence européenne du médicament, installée à Londres, et la FDA aux ETATS-UNIS. Il remercie MM. Burns et Gottlieb de leur soutien dans la prise de contact avec la FDA. Ces agences paraissent prêtes à coopérer avec l'AMA pour lui permettre d'obtenir des informations et d'identifier les agents dopants de demain beaucoup plus rapidement qu'actuellement. Elle ne peut plus accepter que s'écoulent des années voire des dizaines d'années entre le moment où un médicament a été élaboré et celui où il apparaît sur le

marché pour la détecter efficacement. Il souhaite attirer l'attention du Conseil de fondation sur la nécessité du soutien des autorités publiques à la coopération entre l'AMA, les agences de contrôle du médicament et les sociétés pharmaceutiques pour détecter beaucoup plus efficacement les agents dopants de demain et mettre les informations dont disposent les sociétés et parfois les agences du médicament à disposition beaucoup plus tôt. Il remercie à l'avance les membres de leur soutien, notamment en Europe et aux États-Unis. Par ailleurs, l'Agence souhaite établir un contact avec tout pays disposant d'une agence de contrôle du médicament pour envisager la possibilité d'une collaboration, en vue d'une identification précoce des agents dopants.

LE DR GARNIER explique que, depuis quelques mois, l'AMA est en contact avec la FIMS (Fédération internationale de médecine sportive), pour établir une coopération dans le domaine de l'éducation et de l'information des médecins du sport sur tous ce qui a trait au dopage et à la pratique de la médecine du sport. Il a le plaisir s'annoncer que lors de sa récente réunion à Hong Kong, le Comité exécutif de la FIMS a approuvé une collaboration avec l'AMA qui permettra des échanges entre les deux organisations.

LE PROFESSEUR DE ROSE apprécie les efforts réalisés pour prendre contact avec les agences de contrôle du médicament. Il signale, cependant, que peut-être l'objet des contacts devrait être différent selon les pays. L'administration des médicaments, dans son pays, respecte une réglementation qui date d'il y a 20 ans, avant les contrôles du dopage. Dès lors, quand un échantillon est envoyé ou est reçu, il est considéré comme un échantillon envoyé au laboratoire pour analyse comme un échantillon infecté. Selon qu'il y a ou non des sommations, la procédure prend une, deux ou trois semaines pour passer la douane, ce qui crée des problèmes aux laboratoires et aux ACD. Peut-être le Dr Rabin pourrait-il envisager de fournir quelques informations ou faire pression sur les agences de contrôles du médicament pour leur faire savoir qu'elles devraient respecter les recommandations de la Convention de l'UNESCO signée par le Brésil en décembre pour permettre un meilleur transfert des échantillons à la douane, sinon cela continuera à poser des problèmes aux contrôles du dopage. Il s'agit seulement d'une suggestion. Pour le Brésil, il est important que quelque chose vienne de l'extérieur.

LE DR SCHAMASCH fait remarquer qu'il serait utile que l'AMA prenne contact avec l'IATA pour que les échantillons puissent être transportés par avion, notamment du fait des nouvelles réglementations depuis le 11 septembre, car cela peut être problématique. Cela provoqué des difficultés en Chine, bien qu'une solution ait été trouvée. Les nouveaux règlements de sécurité pour le transport des liquides pourraient poser des problèmes pour le transport des échantillons.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA est informée des problèmes de transport depuis plus de 18 mois et elle a entrepris un travail considérable avec l'aide des ONAD et d'IDTM pour que la livraison des échantillons intervienne dans le respect des règles. En Europe, le Conseil de l'Europe s'est employé à ce que des règles en vigueur permettent un transport correct des échantillons. L'AMA poursuivra ce travail (c'est davantage un domaine qui relève de M. Andersen et de son équipe) et elle y répond de manière appropriée.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche.

8.2.2 Compte rendu d'activité sur le projet de Liste 2009

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST informe le Conseil de fondation que le travail de routine se poursuit. Le comité Liste s'est réuni une fois pour réviser la Liste existante et préparer celle qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Il est convenu que le projet de Liste proposé pour l'année à venir sera envoyé aux partenaires qui auront largement le temps de l'examiner. Une décision sera prise par le Comité exécutif sur la nouvelle Liste à la réunion de septembre, car elle doit être publiée au plus tard le 1^{er} octobre pour entrer en vigueur en 2009. C'est un travail habituel qui n'appelle pas de commentaires.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le projet de Liste 2009.

8.3 Éducation et programme de développement

↓ 8.3.1 Rapport de la présidente du comité Éducation

MME GUERGIS commence par souhaiter la bienvenue au nouveau président de l'AMA, M. Fahey. Elle salue également son homologue d'Amérique, M. Hermsillo, du Mexique, à sa première réunion du Conseil de fondation. Les membres noteront qu'ils ont devant eux les épinglettes de 2010. Elle sait qu'ils en découvriront d'autres en Chine, mais elle leur rappelle les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Vancouver en 2010 et les invite au Canada pour l'occasion. Comme chacun le sait, l'éducation joue un rôle essentiel dans la prévention et la création de valeurs positives et d'une vraie culture antidopage. Tel est le but à long terme du comité Éducation. En tant que présidente de ce comité, elle est très heureuse d'aider l'AMA dans son mandat pour éradiquer le dopage dans le sport. Elle a également le plaisir de présenter un bref rapport sur les récentes activités comme elle l'avait fait aux réunions de novembre pour la précédente réunion des 11 et 12 octobre 2007. Auparavant, elle souhaite faire trois remarques initiales. Tout d'abord elle aimerait dire combien elle se félicite du renouvellement du partenariat de l'AMA avec le gouvernement du Canada, la province de Québec et la ville de Montréal. Son gouvernement est un ardent acteur de la lutte contre le dopage dans le sport et est particulièrement fier de compter une organisation telle que l'AMA à Montréal. Elle remercie le Conseil de fondation de la confiance qu'il témoigne envers le Canada en renouvelant ce partenariat. Elle souhaite aussi encourager ses collègues représentants de gouvernements à envisager comment ils pourraient encourager les gouvernements de leur région qui ne l'ont pas fait de ratifier la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Il est nécessaire de favoriser un élan de soutien à cet important document. Elle souligne aussi qu'au Canada, deux occasions de discuter une motion à la Chambre des communes se sont présentées le 8 avril et le 7 mai pour obtenir le soutien parlementaire au mouvement antidopage et pour que le Canada continue à encourager d'autres gouvernements à ratifier la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Elle a le plaisir d'annoncer que dans les deux cas le gouvernement canadien a obtenu un soutien massif à ses efforts dans ce secteur vital. Elle exprime sa satisfaction personnelle devant l'adoption du nouveau Code mondial antidopage, et notamment à propos de l'amplification du rôle de l'éducation dans la lutte contre le dopage dans le sport. En tant que présidente du comité Éducation, elle ne peut que se féliciter de voir l'éducation devenir un élément essentiel de ce Code.

Cela étant, elle se concentre à présent sur les récentes activités du comité et du département Éducation de l'AMA. Et elle revient sur trois questions qui ont occupé la plus grande partie du temps : le partage d'informations sur les outils d'éducation, la discussion et la sélection des projets de recherche et l'élaboration d'outils de supervision et d'évaluation. Dans la perspective des nouvelles responsabilités en vertu du Code, le département Éducation continue de produire des mallettes pour entraîneurs, enseignants, personnel médical, responsables de programmes et ACD des partenaires. Leur contenu est révisé pour tenir compte des nouvelles exigences du Code et des commentaires des partenaires eux-mêmes. Des changements sont réalisés pour mieux cibler la jeunesse et notamment les mallettes des enseignants et des entraîneurs.

La période est assez exaltante pour l'éducation alors que l'AMA progresse. De plus en plus de partenaires comprennent désormais l'importance de la diffusion du matériel éducatif de base. Mais, plus important encore, ils se rendent compte que s'ils veulent atteindre les racines du problème du dopage dans le sport, ils doivent toucher les enfants et les jeunes par des messages diffusant les valeurs de base, ce qui aura un effet à long terme sur leur comportement et prise de décision s'ils sont confrontés au dopage.

Concernant la sélection des projets, lors de la dernière réunion, le comité a discuté et sélectionné un certain nombre de ces projets. Elle se réjouit de constater l'intérêt

croissant pour le programme de bourses de recherche en sciences sociales, et notamment par les pays qui n'avaient pas jusqu'alors fait de soumissions. Lors de la réunion, plusieurs aspects du programme ont été discutés pour s'assurer qu'il était administré de la manière la plus efficace et la plus pratique possible. Ceci comprend la création d'une base de données avec des informations sur les résultats concrets et l'impact des projets de recherche financés par l'AMA.

Pour ce qui est des nouvelles étapes du programme de 2009, l'appel aux propositions a été diffusé sur le site Internet de l'AMA le 19 mars 2008. Les chercheurs auront jusqu'au 11 juillet 2008 pour soumettre leurs demandes. Celles-ci seront discutées lors de la réunion du comité en octobre et les recommandations d'approbation de bourses seront soumises au Comité exécutif en novembre 2008.

Enfin, le troisième secteur qu'elle souhaite souligner est l'importance du développement de bons outils de supervision et d'évaluation des malettes et séminaires pour l'éducation. Il est indispensable de continuer à évaluer ce matériel et ces activités d'éducation et s'assurer qu'ils sont appropriés aux audiences ciblées et les modifier le cas échéant pour qu'ils continuent d'être utiles et efficaces.

Dans les mois qui viennent, la planification commencera pour la prochaine réunion du comité Éducation des 2 et 3 octobre prochain, où le comité accueillera cinq nouveaux membres qui apporteront avec eux des expertises diverses du sport et des gouvernements et elle est prête à travailler avec eux. Elle remercie les membres sortants de leur précieuse contribution au travail du comité.

Pour conclure, en tant que chef de file dans le secteur de l'antidopage, il faut continuer à promouvoir l'intégration d'une éducation antidopage fondée sur des valeurs à l'école, dans les clubs sportifs et dans la population en général. Elle est convaincue du rôle essentiel qui peut être celui de la promotion d'une éducation fondée sur les valeurs débutant avec les enfants dès le plus jeune âge, de l'aire de jeu au podium. C'est naturellement une part essentielle de la stratégie à long terme pour éradiquer le dopage du sport. Elle invite M. Koehler à revenir sur certaines des activités les plus récentes du département Éducation et, au terme de cette présentation, elle demande aux membres de lui faire part de leurs questions ou commentaires.

M. KOEHLER précise que le rapport complet du programme d'éducation figure dans le dossier des membres. Il souhaite se concentrer sur le programme d'éducation de la jeunesse que l'AMA est en train d'élaborer. Pourquoi se concentre-t-on sur la jeunesse ? Les jeunes sont des messagers, des lanceurs de modes, des incitateurs économiques très bien informés et des preneurs de décision. Eu égard à ce groupe, le département s'est rendu compte qu'un programme est nécessaire pour aider à lutter contre le dopage dans le sport. La production de ce programme est en cours pour séduire les meneurs de demain, diffuser des valeurs auprès des groupes de jeunes entre 14 et 18 ans, afin qu'ils puissent acquérir une expérience et une compréhension des valeurs sportives et aient la possibilité de partager la culture du sport, du bien-être, et acquièrent une conscience des valeurs éthiques. Le département a également étudié l'audience et le type d'effets que les jeunes peuvent avoir sur la population en général. Les sportifs de loisirs représentent le groupe le plus nombreux en sport. Le nombre de personnes qui participent au sport de haut niveau et de niveau international décline au fur et à mesure qu'elles prennent de l'âge. Il estime qu'une pollinisation croisée pourrait permettre à l'AMA de parvenir à son objectif de toucher l'ensemble de la population. L'Agence projette de produire un programme pour les Jeux du Commonwealth de la jeunesse et elle collabore avec le CIO à l'intégration d'un programme avec de nombreux messages, dont l'un sera celui d'un sport sans dopage aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2010 à Singapour. Il souhaite produire un programme de pointe et que l'AMA dispose d'un important mécanisme qui donne aux jeunes confiance en eux et renforce les valeurs du sport. Ce programme doit être élaboré pour que d'autres puissent le reproduire car elle ne peut pas tout faire.

Il fait une brève présentation des plans pour le Jeux du Commonwealth de la jeunesse. L'AMA a collaboré avec le département Communication pour élaborer ce

programme. Elle va créer un espace et les sportifs se rendront dans une pièce où leur seront fournies des informations antidopage de base. Un autre élément sera un scénario qui s'efforcera de faire réfléchir les sportifs aux choix qu'ils font. Ensuite un sondage sera réalisé pour obtenir plus d'informations et aider au développement du programme. Les sportifs seront récompensés de leur participation et la salle de jeux de l'AMA leur sera ouverte. Ce lieu sera rempli de messages sur le franc jeu, et les sportifs pourront y parler ouvertement des problèmes. Cet espace sera divertissant et interactif et ils s'y sentiront à l'aise, ce qui renforcera les messages de franc jeu. Pour y parvenir, l'AMA reste à l'écoute des jeunes. Il lui faut des groupes cibles, et elle a des plans de groupes cibles. Elle prévoit d'écouter les jeunes pour saisir ce qu'ils souhaitent. L'un des éléments clé du programme demeure la collaboration avec les partenaires ISM, une société d'Atlanta (États-Unis), l'aidera dans ce projet. L'Agence ne peut laisser la jeunesse fuir la question. Le sport et ses valeurs sont trop importants et elle a besoin des jeunes d'aujourd'hui qui seront les dirigeants de demain et il ne doute pas que ce programme modifiera vraiment le sens de la concentration et saisira les valeurs d'un sport sans dopage.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des questions et des commentaires à l'intention de Mme Guergis ou de M. Koehler. Il indique que Mme Guergis a prévenu qu'elle avait un engagement ailleurs au Canada et qu'il lui faut donc quitter la réunion.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur l'Éducation et le Développement de programmes.

8.3.2 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER fait une brève présentation de ce que l'AMA réalise pour le développement de programmes. Tous les pays sont tenus d'avoir une ONAD et, étant donné que tous les CNO ont accepté le Code, ils doivent tous en avoir une car, à défaut, c'est sur eux que pèse cette responsabilité. Toutefois, en 2005, il a bien fallu se rendre compte que tel n'était pas le cas. C'est pourquoi le programme de développement a été introduit, car les capacités sont limitées et les pays et régions sans programme ont besoin d'aide. L'AMA tient à s'assurer que les sportifs de tous les pays passent par les mêmes protocoles et sont assujettis aux mêmes procédures.

La question des ORAD sera traitée en détail par les directeurs des bureaux régionaux qui, par l'aide qu'ils leur apportent, sont essentiels au développement des programmes antidopage. Il tient à indiquer aux membres à quoi l'AMA voudrait que le monde ressemble et les objectifs, que chaque pays ait soit une ONAD individuelle ou qu'elle fasse partie d'une ORAD, pour s'assurer qu'il existe des programmes antidopage qui protègent les droits des sportifs. En résumé, en 2005, 5 ORAD avaient été établies comprenant 42 pays, quatre autres étaient cours de mise en place l'année suivante avec la participation de 41 pays, cinq en 2007 ont été instituées touchant 35 pays et en 2008, une ORAD a été créée pour 4 pays. Ceci porte à 122 pays le nombre de pays participant à une ORAD et montre le chemin parcouru par l'AMA depuis 2005. Il est heureux d'annoncer que les structures de base sont en place pour toutes les ORAD et ce même si elles diffèrent en terme de niveau de développement. Il y a des ACD formés de grande qualité. L'IRB fait appel à des ACD en Océanie, l'ICC a utilisé les services de l'ORAD des Caraïbes pour les contrôles de sa Coupe du monde. L'AMA forme également des membres de comité pour l'AUT qui auront la possibilité de réviser et d'approuver des AUT. Les comités de gestion des résultats sont en cours de mise en place dans chacune des régions, avec un partage des ressources et des expertises. L'Agence les aide à établir des comités d'appel pour que les sportifs aient le droit de se pourvoir en appel. L'élément le plus important demeure l'éducation, qui est repris par les experts de la région afin qu'une éducation soit dispensée au niveau local. Naturellement, la coopération internationale demeure toujours aussi nécessaire, celle de tous les partenaires participant. Avec l'ensemble de ces éléments, ils font réellement partie de la famille de l'AMA et progressent en direction d'une conformité au Code. Tel est l'objectif. Ceci a été

réalisé en partenariat avec le CCES, le gouvernement australien, Sport sans dopage de Nouvelle-Zélande (DFSNZ), Sport sans dopage d'Afrique du Sud (DFSSA), l'Organisation portugaise antidopage, UK Sport, JADA, Norvège Antidopage, le Conseil olympique d'Asie (OCA), l'ACNOA, l'ONOC, l'IRB, l'IAAF, la CONFEJES et le secrétariat du Commonwealth. Quelques partenaires sont allés bien au-delà de leurs engagements et se sont réellement dédiés à cette cause. Ainsi la tâche réalisée par DFSSA dans les zones 5 et 6 d'Afrique, proposant une coopération ouverte et constante à toutes les ORAD africaines, prête à leur fournir une aide en permanence. DFSNZ a pris ses responsabilités et travaille directement et en permanence avec l'ORAD, lui apportant un soutien constant et une aide régionale. UK Sport est l'une des organisations qui ne manque jamais d'écrire à l'AMA pour demander comment elle pourrait être utile. Elle a aidé de nombreuses ORAD de la région. L'OCA est une autre organisation qui a aidé l'ORAD et assisté à chacune de ses réunions et promu la mise en place d'ORAD. Elle a également institué un programme pour inviter tous les ACD des ORAD à assister et prélever des échantillons et proposer des programmes de sensibilisation aux compétitions régionales. L'ONOC (CNO d'Océanie) a été très présente dans la création de partenariats éducatifs et dans l'intégration de ses activités dans le cadre de ses activités générales. L'AMA a récemment travaillé avec la CONFEJES et est sur le point de signer une annexe à un accord existant AMA-CONFEJES, qui stipule que cette dernière fournira un soutien financier aux ORAD francophones. Le secrétariat du Commonwealth est l'un des partenaires les plus engagés. Il a accepté de financer quatre administrateurs et, tous les ans, distribue des bourses d'éducation et un fonds pour les voyages afin que les administrateurs disposent de ressources suffisantes pour développer des programmes antidopage dans le Commonwealth. L'AMA est sur le point d'étendre son accord avec le secrétariat du Commonwealth et espère que cela aboutira dans les mois qui viennent. Comme les membres pourront le constater, le programme des ORAD, ce n'est pas seulement l'AMA, mais un groupe d'organisations engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport.

SIR CRAIG REEDIE demande à M. Koehler s'il serait facile de demander au principal partenaire de chaque ORAD de se concentrer au cours des six prochains mois sur la nécessité pour les CNO d'adopter des règles en conformité avec le Code. Ceci devrait être administrativement pratique, plutôt que de demander au bureau de Montréal d'écrire à tous les pays sans obtenir de réponse.

M. KOEHLER explique que c'est déjà ce qui est fait. Des lettres partent du bureau principal, mais chaque ORAD envoie aussi les siennes. Il y a des appels et des communications avec les CNO et il ne doute pas que chaque CNO d'ORAD sera conforme avant la fin de l'année.

SIR CRAIG REEDIE suggère de fixer une date limite.

M. KOEHLER répond que la date limite a été fixée à septembre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité sur le programme de développement antidopage.

8.4 Standards et Harmonisation (y compris le compte rendu d'activité des contrôles hors compétition)

M. ANDERSEN précise qu'il sera bref, car il a rendu compte plus tôt des activités sur le Code. Les membres ont un rapport sur les contrôles hors compétition pour 2007 et le premier trimestre de l'année 2008. Il va rendre compte des principales activités et difficultés à ce sujet. En 2007, l'AMA a réalisé près de 2 900 contrôles dont 265 étaient des contrôles sanguins dans 42 sports, 72 pays et sur des sportifs de 110 pays. L'AMA continue d'effectuer des contrôles dans les pays où il n'en existe pas ou peu, sachant que ce sont les pays qui ont besoin qu'elle y intensifie ses activités. Elle constate des problèmes croissants dans certains d'entre eux : tentatives de corruption, refus de réaliser des contrôles, menaces. Le passage des frontières et des douanes pose aussi de plus en plus d'inconvénients aux activités de contrôles dans le monde entier. Il doit être

tenu compte de ces difficultés, et il est indispensable d'y trouver des solutions. Un groupe d'action composé du CIO, du comité d'organisation des Jeux de Pékin et de l'AMA a été formé pour effectuer près de 1 500 contrôles durant les Jeux. Ces contrôles seront réalisés sur les sportifs dans le village olympique, hors compétition et sur les sportifs arrivant en Chine et ailleurs en Asie, afin de réaliser des contrôles hors compétition sous la juridiction du CIO.

LE PRÉSIDENT prend note du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et Harmonisation.

8.5 Gouvernements (y compris Convention de l'UNESCO)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'il présente le rapport pour Mme Jansen, empêchée d'assister à la réunion pour raisons personnelles. Il signale la présence de M. Marriott-Lloyd de l'UNESCO, pour le cas où un membre voudrait lui poser une question. L'AMA en est arrivée à la ratification de la Convention par 83 États parties, soit une augmentation remarquable par rapport à l'an dernier, même s'il y a encore du chemin à parcourir. Les membres pourront prendre connaissance d'un rapport complet région par région mentionnant les progrès et la procédure de chaque pays n'ayant pas encore ratifié. Conformément à la Convention, un fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a été mis en place. Jusqu'à présent l'UNESCO a perçu 1,3 million de dollars. La tâche est de se concentrer sur les projets d'éducation des pays qui ont ratifié. Des lignes directrices seront prochainement proposées par l'UNESCO et l'AMA pour les demandes de financement de projets et éviter une duplication de financement de projets similaires dans un même pays. Concernant la surveillance, l'AMA a partagé avec l'UNESCO son expérience de la surveillance simplement pour éviter toute duplication, et pour que l'UNESCO puisse transmettre les informations réunies par l'AMA et vice versa. L'UNESCO a envoyé un rapport aux États parties en mars et l'AMA attend sa décision prochainement quant à sa procédure de surveillance. L'Agence continue d'encourager les ratifications. À ce sujet, 81 pays progressent bien et 29 pays ont des difficultés pour progresser car ils font l'objet de troubles ou de changements politiques, provoquant une modification du personnel gouvernemental, ce qui implique d'entrer en discussion ou d'échanger de la documentation avec de nouveaux groupes de personnes. Il espère qu'au moment des Jeux de Pékin, il pourra rendre compte d'un nombre à trois chiffres de pays ayant ratifié. Les membres pourront voir la liste d'actions que l'équipe de liaison avec les gouvernements a réalisées pour encourager les ratifications. Cela inclut un travail considérable des directeurs régionaux, et il exprime toute sa reconnaissance aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation qui ont œuvré au niveau régional pour inciter à ces ratifications. S'il y a d'autres idées sur la manière d'y parvenir plus rapidement, il les écouterait volontiers. L'une des responsabilités des ORAD est d'encourager à la procédure de ratification.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité de la liaison avec les gouvernements.

8.6 Bureaux régionaux

8.6.1 Le Cap

M. SWIGELAAR rappelle le rapport complet figurant dans le dossier de membres et il revient sur quelques points. À propos des contributions, il note que s'ils comparent le tableau à celui de la réunion de novembre, ils constateront une ferme augmentation au fil des ans. La contribution de 2008 en est jusqu'à présent à 57 %, ce qui est un peu moins que ce qu'elle était l'an dernier à la même époque et cela pour plusieurs raisons. Le Nigeria avait accepté par le passé de payer un peu plus afin d'aider les autres pays africains qui pourraient ne pas pouvoir contribuer et ce financement en extra a cessé.

L'Afrique du Sud continue de contribuer d'avance et il remercie ce pays à ce propos. Il ne doute pas que les arriérés seront prochainement versés. En terme de ratification de la Convention, 16 pays ont ratifié depuis novembre l'an dernier et il y en a six de plus. Il mentionne une erreur dans le rapport. Le Burundi est mentionné deux fois mais le Cameroun a été omis. Il souligne que l'UNESCO a deux exemplaires de ratification qui doivent passer par le système. Il ne doute pas que la Zambie et le Sénégal feront très prochainement partie de la liste.

Il souligne le nombre de faits importants auxquels la région est confrontée. Entre décembre 2007 et avril 2008, 16 pays ont connu des changements de cabinets du fait d'élections présidentielles, parlementaires ou pour instabilité politique, ce qui n'est pas sans avoir un effet réel sur ce qui pourrait être accompli dans la région. Le bureau reste en contact constant avec les pays pour les aider autant que possible et s'assurer qu'ils ont compris la marche à suivre. Le bureau est également conscient des efforts réalisés pour ratifier la Convention par chacun des pays. Il mentionne le Zimbabwe comme exemple. En novembre, le bureau régional a reçu notification officielle que le parlement avait approuvé la ratification. Malheureusement, du fait de la situation dans le pays, il n'est pas sûr qu'elle aboutira.

Pour ce qui est des activités principales, il se réfère aux aspects traitant de l'éducation et de la formation. Du fait de réalités financières et pour assurer un usage prudent des ressources disponibles, le bureau concentre ses initiatives d'éducation sur les séances des ORAD afin de cibler plus de pays à une même réunion et ainsi en atteindre davantage en une seule fois. En partenariat avec l'UNESCO et le gouvernement sud-africain, il prépare une conférence africaine en fin d'année pour inciter à la ratification et discuter des problèmes concernant l'antidopage et le continent africain. Au sujet du développement d'ORAD, six fonctionnent dans la région et il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au ministre camerounais Edjoa et le remercier de son action pour accueillir le bureau de l'ORAD dans la Zone IV africaine. Dernières ORAD de la liste, celle d'Afrique du Nord (les participants doivent encore lui choisir un nom) et celle de l'Océan Indien. Le bureau examinera l'Afrique de l'ouest anglophone dans le courant 2008-2009. Le Nigeria a fait part de sa volonté de participer au projet et il assurera le suivi à cette fin. Enfin, il souhaite mentionner et saluer les organismes continentaux avec lesquels l'AMA collabore très étroitement. M. Koehler a parlé de la CONFESJES. Il y a également l'ACNOA qui, avec les ORAD notamment, recherchera une coopération plus proche l'an prochain. Il y a aussi l'Union africaine et le Conseil supérieur du sport africain. Les partenariats seront assumés et développés là où cela est possible, afin de faire progresser les activités antidopage dans la région.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional du Cap.

↓ **8.6.2 Lausanne**

Se référant aux contributions, M. MOSER indique que 4,9 millions de dollars américains ont été collectés jusqu'à présent, soit 86% du montant total facturé dans la région. Par rapport aux années précédentes, le rythme des versements est un peu plus lent, mais la collecte auprès des autorités publiques européennes ne l'inquiète pas.

À propos des ratifications de l'UNESCO, la plupart des gouvernements européens sont bien avancés dans le processus et la mise en œuvre de la Convention. Trente et un pays de la région ont ratifié la Convention et bien que la procédure législative se révèle plutôt compliquée en Europe, elle progresse de plus en plus de ratifications sont attendues.

Concernant le développement de programmes sur le continent européen, il y a une ORAD en Europe de l'Est et sa troisième réunion a eu lieu à l'invitation de la Fédération russe en mars dernier. Les pays participants sont l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, le Belarus, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine. En outre, en mars, une première réunion exploratoire a eu lieu en Europe centrale pour y envisager la création

d'une ORAD. Lors d'une brève réunion du Conseil de l'Europe cette semaine, les pays ont confirmé leur intérêt à ce sujet. La prochaine étape est de planifier une réunion de travail. Ceci interviendra dans les prochains mois.

En terme d'activités principales dans la région, deux séances de formation à ADAMS ont eu lieu, à Lausanne. La mise en place d'ADAMS dans la région progresse de manière satisfaisante. En terme de communication, le bureau poursuit une communication constante avec les organisations de la région.

Le bureau a participé aux réunions du groupe de surveillance du Conseil de l'Europe et à la réunion du CAHAMA au cours desquelles il a fait des présentations sur le plan stratégique de l'AMA, le Code révisé, etc. Le nombre de réunions qui se sont déroulées à Lausanne augmente, de même que la charge de travail qui s'y rapporte.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau de Lausanne.

↓ **8.6.3 Montevideo**

M. TORRES explique que les contributions des Amériques cette année sont également encourageantes. L'un des bons signaux de la région est l'accord, lors de la récente réunion des gouvernements, d'une nouvelle formule de répartition selon les pourcentages de l'OEA. Elle s'appliquera en 2009 pour quatre ans et devrait permettre à l'AMA de percevoir pour la première fois les 100 pour cent du budget, ce qui est une réalisation significative.

Pour cette année, le Brésil et le Mexique sont parvenus à un accord qui souligne un remarquable engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport, acceptant de partager à parts égales leur contribution cette année. Le Mexique a déjà payé et le Brésil a annoncé qu'il le ferait avant les Jeux olympiques de Pékin. Le Venezuela a versé ses contributions pour 2005 et 2006 et paiera celles de 2007 et 2008 avant les Jeux. Il ajoute que le gouvernement argentin a annoncé son versement dans les deux prochains jours.

Quant à la Convention de l'UNESCO, 15 pays l'ont ratifiée. Deux extensions ont été accordées au nom du Royaume-Uni à Bermuda et aux Îles Caïmans et Aruba a fait la même demande aux Pays-Bas et attend la réponse. Le gouvernement uruguayen a déjà réalisé la procédure et la ratification devrait être officielle à la fin mai. Quant à celle du Venezuela, le parlement a déjà approuvé le texte de la Convention et espère que tout sera en place pour les Jeux olympiques. Cette procédure progresse et le bureau reste en contact avec les autorités compétentes de chaque pays, car il est très important que cette Convention soit ratifiée pour renforcer la capacité des gouvernements à lutter contre le dopage.

Concernant les activités, le rôle des réunions régionales est significatif pour renforcer les capacités des gouvernements et améliorer le niveau des connaissances et la visibilité de l'AMA et les partenariats en vue d'objectifs communs.

En terme de programmes antidopage, il y a deux ORAD dans la région, l'une pour l'Amérique centrale et l'autre pour les Caraïbes. Les ORAD s'efforcent de développer les capacités régionales pour assurer des programmes antidopage durables au niveau local.

Concernant la procédure de respect du Code, en coordination avec le bureau principal de l'AMA, toute la correspondance a été envoyée aux autorités compétentes de chaque pays. Récemment un atelier très réussi sur les règles antidopage a eu lieu au Mexique avec le soutien du gouvernement mexicain.

Enfin, l'éducation est très importante dans la région et beaucoup de publications sont disponibles en espagnol, sur papier ou sur le site Internet de l'AMA. Les récents séminaires itinérants ont remporté un grand succès. Il s'agit d'appliquer la philosophie de la « formation du formateur » quand c'est possible, car l'AMA ne peut physiquement être

partout, et de transmettre les modèles de bonnes pratiques qui permettent aux partenaires de développer leurs propres programmes conformes au Code.

LE PROFESSEUR DE ROSE informe le Conseil de fondation que la création d'une ONAD dans son pays a posé un gros problème. À présent, le conseil exécutif est choisi, le conseil d'administration a été élu et l'organisation débutera ses décisions le mois prochain.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo.

↓ **8.6.4 Tokyo**

M. HAYASHI explique que le bureau de Tokyo se concentre sur trois objectifs pour 2008 : les contributions à l'AMA, la mise en place du Code et le renforcement des programmes antidopage.

Pour la Convention de l'UNESCO, le bureau encourage tous les gouvernements à ratifier et à appliquer la Convention. Vingt-et-un pays de la région ont déjà ratifié, dont cinq d'Océanie. Il est prévu que la cinquième réunion intergouvernementale de la région d'Asie à Séoul (Corée) accélère cette procédure.

Quant aux programmes de respect et de surveillance du Code, le bureau incite toutes les ONAD et les CNO à établir leurs règles antidopage selon le Code.

Concernant les activités dans la région, il y a cinq ORAD dans la région et d'excellents progrès sont réalisés dans le domaine de l'antidopage.

À propos de l'éducation, plusieurs séminaires itinérants ont déjà eu lieu cette année à Vanuatu en Océanie et à Pékin et Shanghai en Chine. Un programme d'éducation en conjonction avec un programme d'ORAD a aussi été tenu au Koweït en avril.

Une séance d'éducation et d'information de l'AMA est prévue en mai à la suite de la réunion intergouvernementale à Séoul. Le gouvernement malaisien a fourni un soutien considérable au développement de l'éducation dans la région.

En terme de communication, depuis l'établissement du bureau, trois lettres d'information ont été publiées par an pour faciliter la diffusion de l'information sur l'antidopage et les activités de l'AMA à tous les partenaires. Une lettre d'information sera publiée tous les trimestres sur demande des partenaires.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo.

8.7 Fédérations internationales

M. MOSER indique qu'il y a eu diverses réunions avec les FI et les autres partenaires du Mouvement olympique et une aide a été fournie concernant la procédure de respect du Code. Pour ce qui est du respect du Code, la plupart des FI ont accepté celui-ci. Le bureau continue de recevoir des demandes de FI dont les sports ne sont pas associées à l'AGFIS, aux fédérations reconnues ni au Mouvement olympique et qui souhaitent adhérer au Code. Il leur est clairement indiqué que si elles adhèrent au Code et demandent à l'AMA d'examiner leurs règles et de vérifier qu'elles sont conformes, cela ne peut intervenir que moyennant finances. Le bureau assure un suivi avec toutes les FI olympiques reconnues et fournit aussi des commentaires sur leurs réponses. Une aide est proposée le cas échéant et des délais ont été définis avec elles, avec un suivi pour la mise en place d'améliorations nécessaires aux programmes antidopage. Les différentes étapes permettront à l'AMA de recevoir des informations précieuses et des contributions qui seront utilisables pour la compilation du rapport sur la conformité.

En ce qui concerne l'utilisation d'ADAMS, le bureau continue de jouer un rôle actif en faveur de son utilisation, avec l'équipe responsable au bureau principal de l'AMA. Le bureau présente ADAMS aux FI lorsque cela est pratique et nécessaire et travaille avec les FI qui ont été formées deviennent des utilisatrices actives du système et afin que les OAD qui signent des accords d'utilisation d'ADAMS soient toujours plus nombreuses.

Le symposium FI/ONAD des 1^{er} et 2 avril à Lausanne a fourni une excellente occasion de présenter les informations sur le Code et les standards révisés, le respect du Code et les règles modèles, l'éducation, les ORAD, ADAMS. Le premier jour, réservé aux seules FI, il y avait 80 participants de 50 FI et le second, une réunion conjointe FI/ONAD a compté 150 participants de 50 FI et de 40 ONAD.

En terme de plan immédiat et de priorités, il souligne quelques points. Premièrement, l'objectif général est d'amener le plus grand nombre de partenaires à respecter le Code. Le bureau travaillera avec chaque FI individuellement pour que ces programmes antidopage soient les plus étayés possible. Des activités d'éducation sont en cours avec elles, principalement sous la forme de séances d'information sur la manière d'utiliser la mallette des entraîneurs pour proposer des programmes d'éducation antidopage aux entraîneurs. Davantage de travail est nécessaire pour promouvoir ADAMS et s'assurer que ce système sera repris par le plus grand nombre de FI. Le bureau continuera à assister à des réunions et à faire des présentations aux partenaires. Lors de la réunion des CNO européens, un atelier est organisé pour les secrétaires généraux et chefs de mission. L'Agence y sera représentée de même que, plus tard en juin, à la réunion Sport Accord où elle tiendra un stand avec les collègues du bureau principal.

Pour ce qui est des objectifs à long terme, le bureau continuera de promouvoir le e-forum auprès des FI (le rapport écrit contient davantage d'informations à ce sujet). Le bureau souhaite favoriser une communication de meilleure qualité et plus conséquente entre FI et ONAD et encourager les premières à publier leurs statistiques de contrôles. L'AMA fournira une aide aux plus modestes d'entre elles qui en ont besoin pour établir leurs programmes antidopage et leurs nouvelles responsabilités sur le plan éducatif.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité de la liaison avec les Fédérations internationales.

8.8 ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage

M. NIGGLI rappelle l'aspect très pratique pour tous d'ADAMS. Une fois en place et utilisé, il rend la vie des OAD beaucoup plus simple. Les sportifs transmettent à ADAMS les informations sur leur localisation, elles sont partagées par les organisations qui en ont besoin. L'ordre de mission est établi, le contrôle de dopage a lieu, le formulaire de contrôle de dopage (FCD) est transmis à ADAMS, les résultats peuvent être corrélés et toute la procédure rend la vie de chacun beaucoup plus facile. De même, plus il y a d'utilisateurs plus chacun en bénéficie. Une fois que tout le monde utilisera le système, le partage d'informations sera grandement amélioré et la coordination bien meilleure, et chacun aura la vie beaucoup plus facile. Ceci répond aussi à la question du matin sur le compte rendu des chiffres des contrôles. Si les organisations utilisaient toutes ADAMS, celui-ci serait beaucoup plus facile.

En examinant les chiffres, les membres peuvent constater de bons progrès. Trente et une FI et organisateurs de grandes manifestations utilisent ADAMS. Il y a 22 ONAD et 11 laboratoires et nombre d'autres entités qui se sont engagés à employer ADAMS. Cela progresse et un grand nombre de ces organisations utiliseront ADAMS dans les prochains mois. Cinquante mille sportifs sont actuellement enregistrés dans le système, 12 000 informations sur la localisation, 6 000 AUT et 222 fédérations nationales qui l'utilisent. Il arrive parfois que des FN se servent du système mais pas la FI, ce qui ne va pas sans poser de problèmes, même si cela incite à utiliser ADAMS celles qui ne le font pas déjà. L'AMA l'a constamment amélioré depuis son lancement et cela apparaît clairement dans les comptes. Elle dépense pas mal d'argent pour qu'il réponde aux besoins de tous les

partenaires. et des discussions ont eu lieu avec un certain nombre d'entre eux pour être sûr qu'elle le modifiera encore le cas échéant pour mieux les servir. Il existe désormais un module qui permet aux sportifs d'actualiser les informations sur leur localisation par SMS et les sportifs en sont très satisfaits. Ceci répond aux préoccupations pratiques soulevées la veille sur la possibilité d'actualiser en dernière minute les informations sur la localisation. Le SMS est un moyen direct et facile d'utilisation du système. Des modules spéciaux ont été mis au point pour qu'il soit possible de l'utiliser facilement. Il a été élaboré pour qu'il soit possible de ne sélectionner que l'information que l'on souhaite modifier. Une nouvelle catégorie a été créée pour les résultats atypiques et un module très sophistiqué a été créé pour le Passeport de l'Athlète, qui permet non seulement de rendre compte des contrôles sanguins dans ADAMS mais aussi aux experts indépendants de visionner le profil des sportifs, afin de pouvoir formuler des recommandations. Ceci en cours d'utilisation, et il souligne que l'Agence en permet l'utilisation à l'UCI dans la poursuite de son travail sur le Passeport. L'AMA est aussi en train d'adapter ADAMS pour qu'il respecte les nouvelles exigences du Code quand il entrera en vigueur.

L'AMA profite du fait que de plus en plus d'organisations utilisent ADAMS et s'encouragent mutuellement à l'utiliser. Cela est très positif, et les organisations se rendent compte des avantages à partager les informations. Des séances de formations individuelles ont été prévues pour permettre à ceux qui veulent utiliser ADAMS d'obtenir l'aide en ce sens. Celle-ci est fournie quotidiennement à une variété de partenaires pour qu'ils reçoivent les informations appropriées et comprennent comment ADAMS fonctionne. Une formation individuelle est également proposée.

L'AMA ne manque pas de faire la promotion d'ADAMS lors des grandes compétitions. Le système ne sera pas entièrement exploité à Pékin car il était trop tard pour l'intégrer dans le protocole du CIO. Il le regrette, mais il comprend pourquoi cela n'a pas été possible. Il le sera à Vancouver et tous les aspects techniques seront résolus et discutés avant la fin 2008 avec le CIO et le comité d'organisation des Jeux.

Enfin, il ne peut qu'inciter chacun autour de cette table à encourager sa propre organisation et les autres à adopter ADAMS. Il estime l'outil pratique, il est gratuit et il rendra la vie de tous beaucoup plus facile.

LE PRÉSIDENT souligne qu'ADAMS est la base même de l'organisation. Si l'AMA est connectée, elle peut beaucoup mieux opérer. Nombre de personnes laissent percer un défaut fondamental avec l'âge : la résistance au changement. Il presse chacun d'inciter à utiliser ADAMS car l'AMA fonctionnera beaucoup mieux si chacun est connecté.

M. PASCUAL explique que le CIP utilisera ADAMS aux Jeux paralympiques à Pékin, et il encourage l'AMA à enregistrer le développement du laboratoire de Pékin pour ce qui est de la formation à ADAMS, afin qu'il puisse être utilisé au moment des Jeux paralympiques. Il sait que le fonctionnement d'ADAMS n'a pas manqué de soulever des craintes de la part de nombre de directeurs de laboratoires car les exigences de cryptage et de certification des données ne vont pas sans quelques problèmes.

M. NIGGLI indique qu'ADAMS sera utilisé pour les contrôles précédant les Jeux de Pékin avec la participation du laboratoire chinois. La personne responsable de la formation à ADAMS se rendra au laboratoire de Pékin dans quelques semaines et il ne fait pas de doute que le laboratoire sera prêt pour les Jeux paralympiques. Un certain nombre de laboratoires utilisent déjà ADAMS. Le changement entraîne toujours des résistances, mais l'AMA ne manquera pas de s'adresser aux laboratoires et s'assurera qu'ADAMS est bien un outil utile, plutôt que seulement à l'origine de travail supplémentaire pour eux. L'Agence va s'adresser régulièrement à tous les laboratoires.

LE PROFESSEUR DVORAK demande s'il serait possible qu'ADAMS puisse suivre les conséquences juridiques, les sanctions et les décisions rendues par les comités disciplinaires. Dans le cas contraire, est-ce une possibilité envisageable ?

M. NIGGLI répond qu'il est possible de saisir les résultats de la procédure disciplinaire dans ADAMS. Le système permettra donc de constater que la procédure se poursuit ou

non, comment elle a été résolue et à quelle sanction elle a abouti. Tous les documents ne seront pas saisis et il ne sera pas possible de scanner ni de conserver tous les dossiers juridiques, mais toutes les étapes et les résultats peuvent être inclus dans ADAMS.

M. DVORAK précise qu'il y a 50 000 sportifs, 12 000 informations sur la localisation et 6 000 AUT. Il reste un peu dubitatif devant les chiffres aussi précis de l'AMA.

M. NIGGLI signale que le but a été de simplifier pour des raisons de présentation.

M. DVORAK rétorque que les organisations ne sont pas structurées aussi simplement.

LE DR SCHAMASCH remercie M. Niggli de sa pugnacité. Il ne sera pas possible d'utiliser ADAMS aux Jeux de Pékin mais seulement dans la partie pré-Jeux, notamment pour les informations sur la localisation des sportifs. Au début septembre, une réunion conjointe de l'AMA et du CIO donnera lieu à une étude de toutes les données pour une utilisation complète d'ADAMS à Vancouver. Il remercie M. Niggli de son rapport.

LE PRÉSIDENT rappelle que, comme le Comité exécutif s'en souvient, un point a exigé des discussions supplémentaires lors des délibérations de la veille. Cette discussion est intervenue durant la soirée et il souhaite en rendre compte au Comité exécutif. Il demande que ceux qui quittent la salle laissent leur casque afin que la réunion du Comité exécutif puisse avoir lieu. Il estime qu'une heure environ sera nécessaire pour conclure l'ordre du jour du Conseil de fondation après le déjeuner.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité d'ADAMS.

9. Points divers en cours

LE PROFESSEUR DVORAK a été surpris de noter que le point 7 sur les Standards internationaux de contrôle a été retiré de l'ordre du jour. Il souhaite signaler l'opinion collective des représentants médicaux de tous les sports d'équipe et du groupe médical consultatif de l'ASOIF qui s'est réuni en février et le 5 mai. Ceux qui travaillent dans le domaine des contrôles sont régulièrement confrontés à la question du volume d'urine lors du prélèvement des échantillons et ils se sont rendu compte que, dans les SIC, le volume minimum du prélèvement est soudainement passé de 75 à 100 ml et dans la dernière version remise voilà seulement deux semaines le volume a été réduit à 90 ml. Cette situation a un impact majeur sur les procédures de prélèvement (environ 200 par ans). Il comprend les arguments qui peuvent conduire certains collègues du comité Laboratoires à proposer une augmentation du volume, du fait des nouvelles substances et de a situation où deux substances sont décelées, et le laboratoire a besoin d'un peu plus d'urine pour l'analyse. En regardant l'étude statistique (et c'est l'argument discuté avec ses collègues médecins des diverses FI), deux substances sont analysées dans un échantillon deux fois sur 10 000 échantillons environ. Les substances sont généralement la cocaïne et le cannabis et jamais la situation de deux stéroïdes anabolisants, par exemple, ne s'est présentée. L'augmentation du volume ou de la lourdeur de la procédure de prélèvement des échantillons, et il l'effectue personnellement et l'a probablement réalisée des milliers de fois depuis 1994, est largement supérieure à l'avantage éventuel pour les laboratoires. Il est appréciable de pouvoir disposer de plus d'urine, cela ne fait pas de doute. Mais il est souvent déjà difficile, notamment dans les sports d'endurance, d'obtenir les 75 ml et, parfois, un volume de 90 ml provoque des pesanteurs logistiques et exige des heures d'attente. Il demande donc au Président d'en tenir compte avant de prendre une décision définitive. Sa proposition est d'étudier la question soigneusement avant d'annoncer la décision. Il remercie le Conseil de fondation de lui avoir permis de faire part de son point de vue.

LE PRÉSIDENT prend note de ce point qui a fait l'objet de quelques discussions la veille lors du Comité exécutif.

M. ANDERSEN explique que la question a été soulevée la veille par le professeur Ljungqvist au nom du CIO. À cela il répond que le Code révisé 2009 précise clairement que pour permettre des sanctions accrues en cas d'usage de substances dopantes, plusieurs substances forment un critère d'accroissement des sanctions entre autres éléments. C'est pourquoi les laboratoires ont fait savoir clairement qu'il leur fallait plus d'urine pour pouvoir confirmer la présence de plus d'une substance. Si les sportifs n'en fournissent pas assez, les laboratoires devront choisir les substances qu'ils analyseront. À présent, la confirmation de la présence d'autres substances est exigée. Les départements Standards et Harmonisation et Science ont collaboré pour trouver une solution.

Il précise qu'il a fait part du point de vue du professeur Dvorak selon lequel plus le volume d'urine augmente, plus le temps de prélèvement devient long.

LE DR RABIN rappelle que non seulement il y a un changement de règles, comme l'explique le Code révisé qui entre en vigueur l'année suivante, mais il y a aussi des demandes de scientifiques qui travaillent dans les laboratoires. Le comité Laboratoires avait initialement demandé des volumes d'urine de 120 ml au total mais il a accepté un compromis à 100 ml. Finalement, le volume de 90 ml a été adopté. Ceci aura certainement des conséquences sur des laboratoires car certaines des analyses exigées (qu'il s'agisse de l'EPO ou de l'IRMS) nécessitent un volume d'urine substantiel. En outre de nouveaux contrôles vont se présenter (le contrôle de l'insuline, par exemple qui va exiger 68 ml d'urine) et avec l'arrivée du Passeport de l'Athlète il faudra encore analyser certains des paramètres qui feront partie du profil stéroïdien. Tout cela pèse sur les laboratoires, qui doivent analyser tout ce qui leur est demandé. L'AMA, qui estimait que c'était assez conséquent, a mené une étude auprès des laboratoires. La vaste majorité d'entre eux a indiqué qu'elle ne pouvait faire ce qui était exigé avec seulement 50 ml dans l'échantillon A et seulement 25 ml dans l'échantillon B. Par ailleurs, il y a des sportifs auxquels les entraîneurs conseillent de ne fournir que 75 ml d'urine car cela rend la détection plus difficile par les laboratoires de toutes les substances qu'ils doivent contrôler. L'AMA a également été informée que 90 ml n'entraînait pas plus de problème que 75 ml. Des informations ont été collectées en grand nombre avant de proposer l'augmentation du volume d'urine de 75 à 90 ml dans la version révisée des SIC.

LE PRÉSIDENT reconnaît que le problème est délicat, mais il a fait l'objet d'une étude approfondie. S'en tenir à un équilibre est nécessaire comme d'admettre que ce document est vivant, et il se peut qu'à l'avenir il fasse de nouveau l'objet d'un débat.

LE PROFESSEUR DVORAK demande si la décision est prise et si cela entrera vigueur en janvier 2009.

LE PRÉSIDENT confirme que c'est bien le cas.

LE PROFESSEUR DVORAK présente ses excuses. Son intervention a donc été une perte de temps. Il souligne que les représentants médicaux des organisations nommées la désapprouvent.

M. HERMOSILLO note que certaines fédérations ne respectent pas correctement la chaîne de sécurité. Il suggère simplement que l'AMA prenne en compte que tout est fait pour s'assurer que tous les athlètes soient sains et il demande à la FIFA en particulier de coopérer pour assurer un meilleur contrôle de la chaîne de sécurité.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST souligne qu'il a soulevé la même question que le professeur Dvorak à propos du volume et que la décision a été prise de le porter à 90 ml. Il estime aussi cette décision regrettable. L'AMA examinera à long terme ce qui arrive et il se peut que cette décision soit renversée avec le temps. La discussion sur le volume d'urine dure depuis aussi longtemps qu'il puisse s'en souvenir. À un moment donné une limite doit être fixée.

LE PROFESSEUR DE ROSE explique que les laboratoires souhaitent des litres d'urine mais il est clair qu'il est impossible d'obtenir plus d'urine sans causer des problèmes aux sportifs. Il considère que 75 ml a toujours permis d'identifier les substances. Il est le conseiller d'une FI et dans les échantillons d'urine des sportifs de cette FI sont souvent

décélés quatre à cinq stéroïdes anabolisants et les laboratoires n'ont aucun problème à reconnaître ces substances. Bien qu'il soit trop tard, il souhaite apporter son soutien au président du comité Santé, Médecine et Recherche et au professeur Dvorak.

LE PROFESSEUR DVORAK rappelle qu'il ne s'agit pas que du football. Toutes les fédérations de sports d'équipe et de sports d'été sont concernées. Il répète qu'après quinze ans de carrière et d'expérience d'échantillons en grand nombre, il n'a jamais reçu de plaintes des laboratoires avant qu'un volume insuffisant d'urine à analyser. Il ne voit pas pourquoi ceci est si important désormais et pourquoi cela n'aurait pas pu faire d'abord l'objet d'une observation attentive, car l'effet sera majeur sur la réglementation et la procédure. Il acceptera la décision du Comité exécutif qui sera responsable de ce qui arrivera.

LE PROFESSEUR DE ROSE signale que le problème est financier autant que logistique car les ACD sont payés à l'heure passée avec le sportif. Les frais généraux vont augmenter du fait du volume accru d'urine.

M. POUND s'exprime non comme un scientifique et certes pas comme un ACD, mais s'il existe un fort consensus parmi les laboratoires pour un tel besoin afin de pouvoir effectuer des analyses susceptibles de soutenir la contestation, ils devraient en avoir toutes les possibilités. L'Agence s'est rendu compte du type de contestation qu'elle subit sur le front scientifique. Elle devrait essayer cela et examiner ce qui se produit. Pour 15 ml, il voit mal la différence. L'AMA ne devrait pas avoir les mains liées dans un domaine aussi scientifiquement disputé.

M. PASCUAL considère qu'il serait probablement raisonnable de préparer au moins une évaluation des besoins réels pour ces millilitres supplémentaires sur un certain délai.

M. LARFAOUI estime qu'il y a une différence immense entre les experts des laboratoires et ceux qui œuvrent sur le terrain. Il soutient ce qui a été dit sur le volume. Pour simplement prélever 75 ml, sportifs et ACD perdent un temps fou après les compétitions. La différence entre ceux qui travaillent dans les laboratoires et ceux qui sont sur le terrain est conséquente.

LE PRÉSIDENT remercie chacun de s'être exprimé. Des préoccupations ont été soulevées par les représentants des sports d'équipe en particulier. La décision n'a pas été prise à la légère, mais avec un temps de réflexion considérable au sein de l'administration. Au bout du compte, le Conseil de fondation doit proposer un protocole qui pourra soutenir l'examen de ceux qui cherchent à contester les résultats des contrôles. L'AMA fait constamment l'objet de ce type d'actions régulières devant les tribunaux, comme les membres le savent. Il ne croit pas que quiconque suggérerait qu'il existe une réponse idéale à la question. Dans de nombreux cas, les laboratoires ont indiqué que le volume à fournir devrait être de 120 ml et il est clair qu'il n'y a pas été donné suite lorsque le volume est passé de 75 à seulement 90 ml. Il demande aux membres la possibilité de procéder à un essai, tout en admettant que rien n'est jamais définitivement fixé. En cas de difficultés avec le volume de 75 ml, l'AMA doit s'assurer qu'en ne demandant pas suffisamment d'urine pour l'échantillon B, elle n'absout pas de tricheurs. Il ignore s'il ne sera jamais possible d'accorder les points de vue à ce sujet, mais il lui semble que les membres devraient admettre que cette question a fait l'objet d'une réflexion et qu'une délibération est intervenue. Il peut assurer les membres que l'AMA surveillera, écouterá et dispensera des avis sur les aspects pratiques de la décision que le Comité exécutif a approuvée la veille.

LE PROFESSEUR DVORAK indique que la FIFA devra changer sa réglementation dans les 208 pays du monde. La formation de tous les ACD du monde devra être adaptée. Cette décision aura un impact majeur sur la procédure. Il propose de la reporter d'un an pour donner lieu à une discussion avec les laboratoires et à la réalisation d'une étude scientifique approfondie pour évaluer les avantages potentiels. Ensuite, si l'AMA décide d'augmenter la quantité, la FIFA soutiendra la décision.

LE DR RABIN rappelle qu'une étude a déjà été réalisée avec les laboratoires. La question est donc de savoir, alors que l'AMA est informée de ce que réclament la plupart des laboratoires à l'avenir, si elle peut leur permettre d'y parvenir ou si elle doit sélectionner certaines substances ou paramètres à analyser dans l'urine.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il a été sensible aux contributions.

LE PROFESSEUR DE ROSE estime logique de demander pourquoi autant d'urine est nécessaire. L'effet sera impressionnant et, pour être honnête, l'AMA devrait demander l'opinion aux ONAD car ceux qui examinent sur le terrain devraient pouvoir s'exprimer.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il est clair d'après la présentation que l'avis de toutes les personnes concernées a été demandé et qu'une voie médiane a été définie. Il n'imagine pas qu'il s'agisse d'une victoire des laboratoires. Les délibérations ont retenu tous les points de vue. Finalement, l'AMA s'est démenée pour cette question, y a passé beaucoup de temps et des consultations significatives. Au bout du compte un juste milieu a été trouvé. Il ne supporterait pas de voir un tricheur échapper au filet car le volume d'urine qu'exige l'AMA est un peu restreint. Il comprend les difficultés que connaissent les sportifs déshydratés qui s'efforcent de fournir le volume voulu. Il demande aux membres d'être patients et de rester attentifs à la question et les remercie de leurs réflexions constructives.

Passant à un autre point, LE PRÉSIDENT déclare que le directeur général a informé le Conseil de fondation que le Comité exécutif avait étudié la question des AUT et approuvé les recommandations proposées en principe, sous réserve d'un affinage. Le directeur général a également indiqué que l'administration avait reçu pour instruction du Comité exécutif de résoudre les questions en suspens avant le 15 juin. Depuis la réunion du Comité exécutif la veille, grâce aux efforts de certaines personnes, les professeurs Ljungqvist et Gerrard notamment, les points à l'origine d'un désaccord patent ont été résolus. Un travail de rédaction est intervenu sur le document qui a été diffusé et il demande au directeur général s'il serait possible de supprimer les réserves auxquelles il a été fait référence le matin même, dans l'attente de l'approbation finale du Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il a été demandé à l'administration de régler deux questions mentionnées par plusieurs membres du Comité exécutif. L'administration s'en est occupée, avec l'aide des experts présents, et le document qui est devant les membres reflète ce travail et sa compréhension personnelle de ce qui est désormais soumis à l'approbation du Comité exécutif plutôt que d'attendre le 15 juin. Ce sera la conclusion la plus heureuse des activités du week-end.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST signale qu'une grande partie de l'énoncé ne convient toujours pas. Il se réfère au point 5 en annexe 1 « En l'absence de réduction du flux respiratoire » devrait être remplacé par : « En l'absence d'obstruction réversible des voies respiratoires ». Il devrait également être mentionné concernant les détails de certains points, comme le 3 et le 5 en annexe, qu'il sera donné une explication sur la manière de réaliser les analyses dans une note explicative car ils sont tout aussi importants pour la bonne compréhension. Une note explicative accompagnera le document à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il s'agit de publier une note explicative pour accompagner le document, mais celle-ci n'en fera pas partie et ne ralentira donc pas sa progression à l'UNESCO.

LE PRÉSIDENT voudrait savoir si l'amendement proposé par le professeur Ljungqvist est acceptable. Le Comité exécutif souhaite-t-il que le Standard pour l'AUT soit accepté sous la forme soumise avec l'amendement étudié le jour même et sous réserve d'un document explicatif séparé accompagnant le document formel ? Il remercie le Conseil de fondation de permettre au Comité exécutif de quitter la salle sans affaire inachevée.

M. VIEIRA annonce que c'est la dernière réunion à laquelle le Portugal assistera du fait de la rotation du système adoptée en Europe. Il souhaite exprimer sa gratitude au

personnel de l'AMA, toujours très aimable, et notamment à M. Howman. Son pays poursuivra la lutte contre le dopage dans le sport et collaborera étroitement avec l'AMA.

DÉCISION

Les amendements proposés au Standard international pour l'Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques sont approuvés. Un document explicatif séparé accompagnera le document formel.

10. Questions diverses/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres de noter la prochaine réunion du Conseil de fondation à Montréal en novembre.

DÉCISIONS

Comité exécutif - 20 septembre 2008, Montréal; Comité exécutif - 22 novembre 2008, Montréal; Conseil de fondation - 23 novembre 2008, Montréal. Comité exécutif - 9 mai 2009, Montréal; Conseil de fondation - 10 mai 2009, Montréal; Comité exécutif - 19 septembre 2009, Montréal; Comité exécutif - 21 novembre 2009, Montréal; Conseil de fondation - 22 novembre 2009, Montréal.

LE PRÉSIDENT tient à souligner l'attitude constructive observée de la part de tous les membres au cours des délibérations de ces trois jours. Il salue leurs contributions et leur engagement évident dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il remercie chacun de sa présence, ce qui ne peut qu'entraîner un résultat positif. Il lui faut reconnaître également la qualité de la documentation proposée à chacune des réunions par l'administration et le personnel de l'AMA. Il estime que ceci est à l'origine du bon déroulement de la procédure et permet fréquemment des conclusions plus rapides. Qualité et professionnalisme sont particulièrement appréciés. Il mentionne également le soutien prodigué par les interprètes aujourd'hui. Une organisation internationale ne peut espérer communiquer que grâce aux compétences de personnes qui favorisent la compréhension des membres entre eux. Il adresse ses meilleurs vœux aux participants dans leurs organisations sportives et leurs gouvernements et est prêt à poursuivre la tâche entamée avec eux à un niveau formel lors des réunions à venir et de manière informelle entre-temps.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST demande s'il peut profiter de cette occasion pour rappeler au Conseil de fondation qu'il s'agissait de la première réunion conduite par le nouveau Président et, au nom des membres du Conseil de fondation, il tient à lui faire part de leur gratitude pour la manière aimable et efficace avec laquelle il a dirigé les débats, laissant chacun s'exprimer tout en concluant la réunion en temps voulu.

La séance est levée à 15h30.

POUR APPROBATION

**JOHN FAHEY, AC
PRÉSIDENT DE L'AMA**